

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2008

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

CHAPITRE 1 - RAPPORT DU DIRECTOIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 2008

ACTIVITE

FAITS MARQUANTS

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

RESULTATS

CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT DU GROUPE

ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX

RESULTATS

ANALYSE DES RESULTATS DES FILIALES

PERSPECTIVES GENERALES 2009

FACTEURS DE RISQUES AUXQUELS LA SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE ET SES FILIALES SONT CONFRONTEES

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (ARTICLE L. 225-102 DU CODE DE COMMERCE)

SITUATION D'ENDETTEMENT DE L'EMETTEUR ET DE SES FILIALES

PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE

INFORMATIONS DIVERSES

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

CESSION D'ACTIFS

ACTIONNARIAT

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL DE PARTICIPATION

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

ADMINISTRATION ET CONTROLE

OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

AUGMENTATIONS DE CAPITAL, DELEGATIONS DE POUVOIRS & AUTORISATIONS EN COURS

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

LISTE DES CONVENTIONS

LISTE DES ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER 2008

RESULTATS FINANCIERS DE L'EMETTEUR AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

LISTE DES MANDATS

RAPPORTS SUR LES PROCEDURES INTERNES (ARTICLES L.225-68 & L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE)

ETAT DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE L'EMETTEUR

ATTESTATION DE LA PERSONNE RESPONSABLE

CHAPITRE 2 – COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX

CHAPITRE3 - COMPTES ANNUELS 2008

COMPTES CONSOLIDES

BILAN CONSOLIDE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDE

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

COMPTES SOCIAUX

BILAN SOCIAL

COMPTE DE RESULTAT

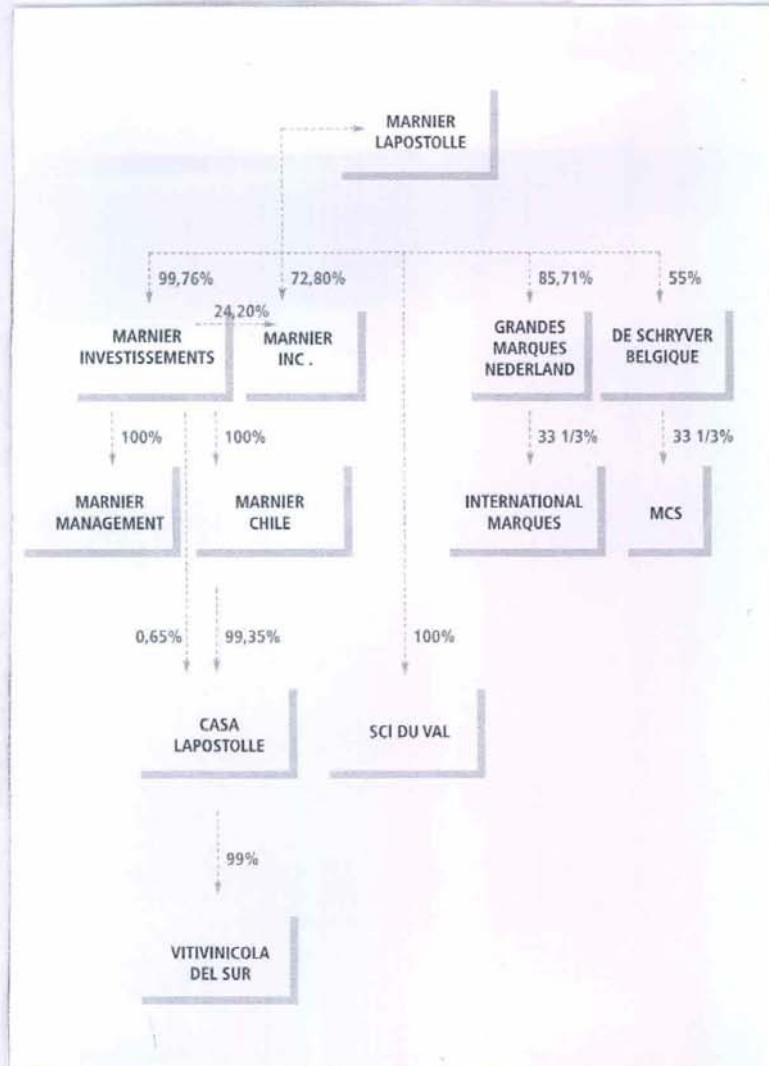
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

CHAPITRE4 - ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 16 JUIN 2009 – TEXTE DES RESOLUTIONS

ORGANIGRAMME DU GROUPE



CHAPITRE 1 - RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux prescriptions légales et statutaires, nous vous avons réunis en assemblée générale mixte, à l'effet principalement :

- de vous rendre compte de notre gestion au cours de **l'exercice clos le 31 décembre 2008** et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice,
- de vous proposer la nomination d'un nouveau membre au Conseil de Surveillance,
- de donner pouvoirs au Directoire de racheter les actions de la Société,
- de déléguer compétence au Directoire de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès à des actions de la Société, d'une part, avec maintien du droit préférentiel de souscription, et d'autre part, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- de déléguer compétence au Directoire de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
- de proposer une augmentation de capital réservée aux salariés.

Nous vous rappelons tout d'abord que votre Société a adopté, à compter du 1^{er} octobre 2008, le mode de gestion en Directoire et Conseil de surveillance.

Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE a été nommé en qualité de Président du Directoire et Monsieur François de GASPERIS en qualité de Directeur Général du Directoire.

COMPTE RENDU DE L'EXERCICE 2008

ACTIVITES

L'activité principale de la société est la fabrication et la vente dans le monde entier des produits connus sous les marques GRAND MARNIER- MARNIER LAPOSTOLLE et CASA LAPOSTOLLE.

La Société poursuit sa stratégie de développement international du GRAND MARNIER, liqueur haut de gamme raffinée à base de cognac et d'extraits d'orange, également très appréciée en cocktails. Cette stratégie s'accompagne d'une diversification dans le domaine des vins.

FAITS MARQUANTS

La politique de couverture du risque de change dollar de la société, qui réalise 57% de ses ventes dans cette devise, a été mise à mal par le retournement brutal de la parité eurodollar en Juillet 2008. La société s'est retrouvée face à un risque de « surcouverture », c'est-à-dire de devoir céder, à un cours fixé à l'avance, des quantités de dollars supérieures à ses encaissements commerciaux, et donc de devoir acquérir la différence sur le marché à un cours qui se renforçait chaque jour. Face à un contexte monétaire très incertain, la société a donc pris la décision de racheter certaines conditions des produits dérivés de change en cause (multiples), pour un coût immédiat de 20,3 millions €.

Les produits dérivés ont été comptabilisés à leur valeur de marché au 31 décembre 2008 et ont entraîné en outre la constitution d'une provision pour risque de 16,7 millions €.

ANALYSE DES COMPTES CONSOLIDES

En application du règlement du Conseil Européen, les comptes consolidés de la Société des Produits Marnier Lapostolle (« Le Groupe Marnier Lapostolle »), publiés au titre de l'exercice 2008, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Toutes les informations relatives aux comptes consolidés sont contenues dans les notes annexes aux comptes consolidés, auxquelles nous vous demandons de vous reporter.

La liste des sociétés consolidées est reprise en détail dans la note 1 de l'annexe aux comptes consolidés. Aucune modification de périmètre n'est intervenue au cours de l'exercice.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2008 est en recul de 10,4 % par rapport à l'année précédente : il s'est élevé à 123,1 millions € contre 137,3 millions en 2007 (à taux de change équivalent, la baisse est de 6,8 %).

L'évolution des devises a été défavorable, avec une baisse de 6,3% du taux moyen de l'eurodollar et de 7,6% du peso chilien. Le chiffre d'affaires réalisé aux Etats-Unis a représenté 55% du chiffre d'affaires du groupe. Le taux moyen de conversion du chiffre d'affaires en US dollar a été de 1,47 par rapport à 1,38 en 2007.

La répartition du chiffre d'affaires par activité et par zones géographiques est la suivante :

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITES

(en millions €uros)	2 008	2 007
Produits Marnier Lapostolle	110,7	123,4
Vins Chiliens	10,0	11,8
Prestations	2,4	2,1
	123,1	137,3

REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PRODUITS & MARCHANDISES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

(en millions €uros)	2 008	%	2 007	%
France	11,3	9,4%	12,0	8,9%
Union Européenne	20,7	17,1%	20,8	15,3%
Europe hors Union Européenne	1,8	1,5%	2,8	2,1%
Etats-Unis	68,0	56,4%	79,3	58,6%
Autres pays du Continent américain	14,1	11,7%	15,8	11,7%
ASIE	3,1	2,6%	3,1	2,3%
Autres	1,5	1,3%	1,5	1,1%
	120,7	100,0%	135,2	100,0%

RESULTATS CONSOLIDES

Les **produits d'exploitation** se sont élevés à 137,6 millions € par rapport à 154,3 millions € l'année précédente.

Après dotations aux amortissements et provisions pour 5,4 millions €, le résultat **opérationnel courant** ressort à 15,6 millions €, en baisse de 40,7% par rapport à l'exercice précédent. Il représente 12,7% du chiffre d'affaires contre 19,2% en 2007.

Le **résultat financier** est une perte de 46,0 millions €, contre un bénéfice de 3,0 millions € en 2007.

Le **résultat net des opérations de change** est une charge nette de 42,4 millions € dont l'essentiel provient de la société mère pour les raisons développées dans les faits marquants.

Par ailleurs, le résultat net dégagé sur les **opérations de placement** est une perte de 1,6 millions €, après provisions pour risques de 840 K€ et après dépréciation de 1,4 million €.

Les autres produits de participation sont de 288 K€.

Les **intérêts versés sur les dettes financières** ont été de 2,3 millions €, en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Les **autres produits et charges opérationnels** s'élèvent à 73 K€. En 2007, le groupe avait constaté un produit de 1,7 million € à la suite d'une plus value de cession immobilière.

Le **résultat avant impôt** est une perte de 30,3 millions € contre un bénéfice de 31,0 millions € en 2007.

Compte tenu de ce qui précède et après constatation d'un **produit d'impôt** de 10,0 millions €, la société mère ayant opté pour le report en arrière de ses déficits, et d'une charge d'impôt différé de 618 K€, le **résultat net de l'ensemble consolidé** est une perte de 20,9 millions € contre un bénéfice de 20,4 millions € en 2007.

CAPITAUX PROPRES ET ENDETTEMENT DU GROUPE

Les capitaux propres de l'ensemble consolidé s'élèvent à 144,3 millions € au 31 décembre 2008 par rapport à 178,6 millions € au 31 décembre 2007.

Le groupe a une trésorerie nette positive de 57,8 millions € au 31/12/2008, en retrait de 37,9 millions par rapport à la trésorerie nette de 95,7 millions au 31/12/2007.

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'élèvent à 57,9 millions €, contre 95,8 millions au 31/12/2007. Les créances sur l'Etat de la société mère, à savoir les acomptes d'impôt sur les sociétés pour 7,3 millions € ont été remboursées en février, et la créance de report en arrière des déficits de 10,0 millions € devrait être remboursée à court terme.

La baisse de la trésorerie disponible est de 37,9 millions €, soit 26,3 millions chez la société mère et 15,7 millions US\$ chez Marnier-Lapostolle Inc à la suite notamment d'une saisonnalité des ventes différente en 2008.

ANALYSE DES COMPTES SOCIAUX

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les comptes 2008 ont été établis en appliquant les mêmes méthodes que pour l'exercice précédent.

Les avantages au personnel n'ont pas donné lieu à la constitution de provision dans les comptes individuels (sauf médailles du travail) comme autorisé par la réglementation française susvisée, mais le montant de l'engagement correspondant est indiqué dans l'annexe aux comptes.

Les instruments financiers ont fait l'objet d'une comptabilisation différenciée pour les opérations de couverture et les opérations dites spéculatives. La perte latente sur les opérations spéculatives sur le marché de gré à gré a fait l'objet d'une provision pour risque.

Le tableau ci-après fait apparaître l'évolution des ventes en volume, tous produits confondus, suivie de la répartition par catégorie de produits des ventes de la Société :

<i>caisses 9 l.</i>	2008	2007	Evolution
France	86 162	94 005	-8,34%
EXPORT	968 048	1 036 051	-6,56%
TOTAL	1 054 210	1 130 056	-6,71%

La progression sur les marchés émergents et sur certains marchés européens n'a pas suffi à compenser le recul des marchés anglo-saxons et du marché espagnol.

REPARTITION PAR CATEGORIES DE PRODUITS

<i>en pourcentage</i>	2008 %	2007 %
GRAND MARNIER CORDON ROUGE	84,84%	85,41%
GRAND MARNIER CORDON JAUNE	4,48%	4,15%
GRAND MARNIER AUTRES CUVEES	4,40%	4,80%
VINS	2,74%	2,38%
AUTRES	3,53%	3,26%
TOTAL	100,00%	100,00%

Dans la catégorie des vins blancs de Sancerre, la revue « Wine Spectator » a attribué ses premier et deuxième prix aux Châteaux produits par notre Société :
- le premier prix à la Cuvée du Connétable 2005

- le deuxième prix au Château de Sancerre 2006

Les analyses du chiffre d'affaires par activités et zones géographiques pour le groupe ont été données dans la partie du rapport de gestion consacrée aux Comptes consolidés.

RESULTATS SOCIAUX

Le chiffre d'affaires France s'est élevé à 12,5 millions € contre 12,7 millions l'exercice précédent, et à l'exportation à 97,2 millions € contre 110,3 millions, soit une baisse de 11,9%. L'exportation représente 88,6% du chiffre d'affaires global.

Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2008 est en baisse de 10,9% : il s'est élevé à 109,7 millions € contre 123,1 millions en 2007 (à taux de change équivalent, la baisse serait de 5,2%). Ce résultat s'inscrit dans un contexte difficile d'évolution des marchés des changes et en particulier de l'US dollar alors que la part du chiffre d'affaires libellé dans cette devise a représenté 56,8% du chiffre d'affaires total. Le taux moyen de conversion du chiffre d'affaires en US dollar a été de 1,48 par rapport à 1,35 en 2007.

Avec des investissements marketing en légère progression pour préserver le moyen terme, alors que les volumes et l'US dollar étaient orientés à la baisse, l'excédent brut d'exploitation ressort à 17,6 millions €, soit 16,0% du chiffre d'affaires, par rapport à 28,1 millions € et 22,8% en 2007. Il est en recul de 37% par rapport à l'année précédente.

Après des dotations nettes aux amortissements et provisions pour 4,3 millions €, le résultat d'exploitation s'élève à 13,7 millions € par rapport à 25 millions € en 2007, soit 12,4% du chiffre d'affaires contre 20,3%.

Le résultat financier est une charge de 39,3 millions €, contre un produit de 2,6 millions € en 2007.

Le résultat net des opérations de change est une charge nette de 39,3 millions €, comprenant les 37 millions € comme indiqué dans les faits marquants, ainsi que des pertes de change sur les créances commerciales et placements en devises de 2,3 millions €.

Par ailleurs le résultat net dégagé sur les opérations de placement est une charge de 1,4 million €, avant pertes de change et après provisions pour risques.

Les produits de participation se sont élevés à 2,7 millions € par rapport à 700 K€ en 2007, dont 2,6 millions proviennent des activités immobilières en forte augmentation par rapport à 2007, à la suite de cessions réalisées par la SCI du VAL au cours de l'exercice 2007, pour un montant proche de 6 millions €.

Les intérêts versés sur les dettes financières ont été de 1,3 million € par rapport à 1,2 million en 2007.

Le résultat courant avant impôt, est une perte de 25,6 millions €, alors qu'il était bénéficiaire de 27,6 millions en 2007.

Le résultat exceptionnel est une charge de 600 K€ contre un produit de 300 K€ en 2007. L'exercice 2007 avait notamment bénéficié de reprises de provisions réglementées plus favorables.

Le résultat fiscal de l'exercice ne permet pas de doter de provision au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion, alors qu'elle s'était élevée à 1,5 million € en 2007.

Compte tenu de ce qui précède et après constatation d'un produit d'impôt de 10,0 millions €, la société ayant opté pour le report en arrière des déficits, le résultat net de l'exercice est une perte de 16,2 millions € contre un bénéfice de 16,7 millions € pour l'exercice 2007.

Le total du bilan au 31 décembre 2008 ressort à 212 millions € contre 223,7 millions en 2007.

FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucun frais de recherche et de développement n'a été engagé par la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

ANALYSE DES RESULTATS DES FILIALES

Grandes Marques Nederland BV (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 85,71% de son capital)

Les revenus de cette filiale hollandaise proviennent principalement de sa quote-part dans les résultats de la Société « INTERNATIONAL MARQUES » dont elle détient le tiers du capital en association avec les sociétés CAMPARI et WILLIAM GRANT & SONS.

Son résultat 2008 est de 78 K€, au même niveau que l'année précédente.

Société Nouvelle M. de SCHRYVER (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 55% de son capital)

Les revenus de cette filiale belge proviennent pour l'essentiel de sa quote-part dans les résultats de la Société « MARQUES DE CHAMPAGNE ET DE SPIRITUEUX ».

Son résultat 2008 est de 70 K€, au même niveau que l'année précédente.

SCI du VAL (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 99,99% de son capital)

Au cours de l'exercice, la filiale immobilière SCI du VAL a enregistré un bénéfice de 800 K€, en recul par rapport au bénéfice exceptionnel de l'exercice 2007 qui s'était élevé à 2 538 K€, après cessions de biens immobiliers.

Marnier Investissements (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 99,76% de son capital)

Son résultat 2008 est une perte de 413 000 CHF contre une perte de 177 000 CHF en 2007, principalement due aux pertes de change latentes.

Cette société holding détient une participation de 24,20% de la filiale américaine MARNIER LAPOSTOLLE INC et de 100% de la société holding chilienne MARNIER CHILE, qui a pour actif principal 99,35% de la société CASA LAPOSTOLLE.

La société CASA LAPOSTOLLE a réalisé un chiffre d'affaires net de 7 896 millions de pesos en progression de 1% par rapport à l'exercice précédent. Elle a dégagé un résultat d'exploitation de 10% du chiffre d'affaires et une perte de 1,3 milliards de pesos (soit environ 1,2 million €) après un bénéfice net de 1,1 milliards de pesos en 2007; la perte de 2008 provient d'une perte de change latente liée à ses emprunts en dollars.

Marnier Lapostolle Inc (La Société des Produits Marnier Lapostolle détenant 72,80% de son capital)

Le chiffre d'affaires net de la filiale américaine est de 100,1 millions dollars US contre 108,8 millions dollars US en 2007, soit une baisse de 8% en valeur et de 10% en volume.

Le résultat après impôt, hors plus ou moins values latentes, est de 570 000 dollars US par rapport à 2 070 000 dollars US en 2007.

PERSPECTIVES GENERALES 2009

La forte dépendance du marché américain risque de se traduire par une baisse du chiffre d'affaires en 2009, sans qu'il soit encore possible de la chiffrer.

La Société entend maintenir les investissements marketing à un niveau élevé tout en améliorant leur efficacité dans une optique à long terme et pour renforcer sa visibilité sur le marché, alors que nombre d'intervenants risquent de réduire les leurs.

Dans un contexte très dépendant de l'évolution de l'US dollar, il est difficile de donner des prévisions de résultat chiffrées pour l'exercice 2009.

En volume, les prévisions des ventes sur 2009 devraient être en baisse de l'ordre de 5 à 10%.

Au 31 mars 2009, les ventes en volume sont les suivantes, étant précisé que, compte tenu du caractère saisonnier des ventes, les chiffres au 31 mars 2009 ne sont pas significatifs :

	Volume C9L 2009	Volume C9L 2008	Ecart 2009 vs 2008
France	26 342	19 452	+ 35,42%
Export	163 601	201 139	- 18,66%
<i>Dont USA</i>	100 663	117 043	- 13,99%
Total	189 943	220 591	- 13,89%

Au 31 mars 2009, les chiffres d'affaires sont les suivants :

	CA euro 2009	CA euro 2008	Ecart 2009 vs 2008
France	4 015 542	2 720 412	+ 47,61%
Export	17 711 756	20 030 560	- 11,60%
<i>Dont USA</i>	11 864 600	12 079 091	- 1,8%
Total	21 727 298	22 750 972	- 4,5%

Rappelons toutefois que la Société possède des atouts industriels et commerciaux forts pour poursuivre sa stratégie de développement international, en s'appuyant sur les grands réseaux internationaux de distribution de spiritueux avec lesquels elle a créé des liens de partenariat et sur des investissements marketing importants.

FACTEURS DE RISQUES AUXQUELS LA SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE EST CONFRONTEE

Risques opérationnels

Les volumes de ventes de la société sont réalisés à 85 % avec le produit « GRAND MARNIER CORDON ROUGE » et à 69 % sur le territoire nord-américain.

La Société est très dépendante de l'évolution du marché des spiritueux et se développe sur le marché du vin pour diversifier son offre.

Risques juridiques

a) Réglementation

La Société veille au respect de toutes les dispositions légales et réglementaires applicables dans ses relations avec l'ensemble de ses partenaires. En tant qu'acteur de l'industrie alimentaire, Grand Marnier est soumis à toutes les réglementations en matière d'hygiène, et de réglementation sur les produits alimentaires et les emballages.

b) Marques

La protection des marques fait l'objet d'une attention particulière des équipes juridiques internes assistées de conseils externes, qui interviennent auprès de tous tiers qui pourraient leur porter atteinte. Il n'existe aucun litige en cours.

c) Litiges

La Société n'est partie à aucun litige significatif et n'a pas de risque inhérent à son activité.

Politique de la Société en matière de gestion de risques financiers

A la suite des fortes pertes subies par la Société au cours de l'exercice sur ses opérations de dérivés de change, la Société a revu son organisation de gestion centralisée de l'ensemble de ses risques financiers de liquidité, de change, de taux, de contrepartie. Le Directoire a notamment renforcé l'expertise du Département Trésorerie en faisant appel à des conseils extérieurs pour intervenir sur les différents marchés financiers dans les meilleures conditions d'efficacité et de sécurité. Des informations plus détaillées sont fournies dans le Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne.

a) Risque de liquidité

La Société n'a pas de risque de liquidité du fait d'excédents de trésorerie importants.

b) Risques de marché

Risque de change

Compte tenu de son activité exportatrice, 70% du chiffre d'affaires de la Société est facturé en devises étrangères.

Après le débouclage de la position de « surcouverture », dont il est question dans les faits marquants de l'exercice, la couverture de change des flux commerciaux est assurée par les contrats en cours auxquels viendront se substituer progressivement des ventes à terme de devises, sur une base budgétaire annuelle.

Une provision pour risques a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

La Société ne couvre pas le risque de change portant sur l'actif net de ses filiales à l'étranger.

Risque de taux d'intérêt

La Société n'est pas exposée à des risques de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Compte tenu de la très grande dispersion de ses clients à travers le monde et de la qualité des grands réseaux de distribution internationaux sur lesquels elle s'appuie, la Société considère qu'elle n'est pas exposée à un risque de crédit significatif.

Risque de contrepartie et risque sur actions

Compte tenu des mesures prises durant le deuxième semestre 2008, la Société n'est plus exposée au risque de contrepartie sur ses placements de trésorerie. La Direction Financière a pour mission de préserver les liquidités de la société dans le cadre d'une politique de gestion prudente des placements. Dans cette optique, tous les placements sont désormais effectués dans des fonds monétaires purs en euros ou en certificat de dépôt à des horizons de trois mois maximum.

Toutefois, la Société reste engagée sur des placements à plus d'un an ainsi que sur des placements à risque sur lesquels les ordres de vente n'ont été exécutés que partiellement et dont la liquidation s'étalera sur les deux ans à venir.

Le détail des actifs financiers de gestion de trésorerie est donné en note 6 de l'annexe aux comptes sociaux. Une provision pour risque a été comptabilisée à la clôture de l'exercice.

Risques industriels et environnementaux

Deux des établissements de la Société sont classés, et travaillent en coopération avec la DRIRE dont ils s'appliquent à mettre en œuvre les recommandations.

Politique d'assurance

La Société est titulaire pour ses sites industriels d'un contrat dommages multirisques avec un volet périls dénommés et non dénommés et la garantie des pertes d'exploitation consécutives.

RAPPORT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

En application de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce, nous vous présentons ci-dessous un rapport comportant des informations sur la manière dont la Société des Produits Marnier Lapostolle prend en compte les conséquences environnementales et sociales de son activité.

A/ CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

La mise en œuvre de la politique environnementale repose sur un engagement fort de la direction du Groupe.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre.

En 2008, la Société a poursuivi sa démarche de progrès pour limiter les émissions de CO2 liées au transport de ses produits. Les livraisons vers le sud de la France se font désormais en partie par ferroutage et l'objectif de division par deux des transports entre les deux principaux sites industriels est en bonne voie grâce à une nouvelle politique de gestion des stocks. De même, le nombre de livraisons vers la région parisienne a été réduit de 8% et le chargement des containers pour l'exportation, accéléré en vue de réduire le nombre de trajets à vide.

La Société s'efforce également, dans la mesure du possible, de contracter avec des transporteurs et fournisseurs d'emballages implantés à proximité de ses sites.

Sécurité alimentaire des eaux de vie de Cognac

Dans le cadre de sa politique, qui vise à fournir à ses clients des produits sans risque sanitaire, et afin de satisfaire aux exigences réglementaires, la société a continué en 2008 la mise en place d'une démarche HACCP (Hazard Analysis Critical Control Points) avec la totalité de ses fournisseurs.

L'objectif de cette action est d'identifier les risques potentiels dans le processus d'élaboration par les fournisseurs des cognacs qui nous sont livrés, de leur demander de mettre en place le cas échéant des mesures correctives et, si nécessaire, des contrôles pour les risques identifiés.

Tous les fournisseurs soit près de 300 viticulteurs et distillateurs ont ainsi été formés à cette démarche en 2006 et 2007. En 2008, la société Marnier Lapostolle a réalisé des audits de contrôle qui ont montré la parfaite implication de ces fournisseurs à cette démarche.

Parmi les points particulièrement suivis figure la traçabilité des pratiques culturales des viticulteurs et le respect des bonnes pratiques environnementales définies par la région de Cognac, en particulier dans le domaine de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Sécurité alimentaire du vin Château de Sancerre

Les herbicides, qui détruisent les mauvaises herbes par une action au niveau des racines, ont été totalement abandonnés.

Le vignoble Château de Sancerre expérimente une approche scientifique de culture biologique pour sensibiliser et former l'équipe des vigneron en privilégiant la défense immunitaire de la vigne.

Les effets se traduisent sur la conduite des vignes :

- Les apports nutritifs au sol sont constitués exclusivement par des amendements organiques.
- Sur les vignes de plus de 2 ans, les acaricides ont été remplacés par l'implantation de prédateurs.
- Près de la moitié des traitements pour lutter contre les contaminations développées par des champignons, sont des compositions biologiques.

Optimiser la gestion des déchets

Les matières premières, verre et cartons notamment, sont toutes issues de productions réalisées à partir de matériaux recyclés.

La totalité des matières recyclables (cartons, verres, plastiques) est revendue à des récupérateurs et remise dans le circuit du recyclage.

Dans les vignobles, les installations permettent de stocker les effluents provenant des caves et des aires de lavage du matériel de récolte.

Etablissements classés

En 2008, les travaux de mise en conformité se sont poursuivis avec la réalisation d'une aire de chargement et déchargement des Cognacs.

L'installation de distribution d'alcool pour la macération du site de Neauphle a été mise en conformité avec la norme ATEX ; l'étude sur les dangers du site, demandée par la DRIRE, a été terminée au cours de l'exercice.

La Société continue de mener une politique active et récurrente concernant la prévention du risque d'accident technologique.

B/ CONSEQUENCES SOCIALES

La politique de gestion des ressources humaines vise à valoriser les compétences, offrir des conditions de travail sécurisées et assurer un dialogue social adapté. Les différentes données sociales de la société sont reprises ci-après :

Effectif

L'effectif total était de 389 salariés au 31 décembre 2008 contre 401 au 31 décembre 2007. Il n'y a pas eu de plan de réduction d'effectif et de sauvegarde d'emplois.

Il y a eu 5 licenciements au cours de l'année 2008.

Organisation du travail, absentéisme

Le temps de travail est de 35 heures hebdomadaires sauf sur le site de SANCERRE où il est de 38 heures pour les hommes et de 36 heures pour les femmes.

On notera pour 2008 : 4 739 jours d'absence dont 4 028 pour maladie, 477 pour accidents et 210 pour maternité.

Rémunérations

En 2008, la masse salariale globale annuelle est de 17 887 K€ au même niveau que l'exercice précédent.

Relations professionnelles

Le Comité Central d'Entreprise comprend 10 membres, s'est réuni 2 fois au cours de 2008 et est doté d'un budget de 176 K€.

Hygiène et sécurité

En ce qui concerne la sécurité, 4 accidents du travail et 15 accidents de trajet ont eu lieu en 2008 ayant entraîné la perte de 477 jours.

Formation

Le budget de formation représente 1,70 % de la masse salariale. En 2008 : 165 salariés ont suivi un stage de formation pour un total de 3 164 heures de stage rémunérées.

Dépenses à caractère social

En 2008, la contribution globale aux œuvres sociales a été de 420 K€; il faut également noter un coût pour l'entreprise de prestations complémentaires pour les retraites de 987 K€.

Sous-traitance et travailleurs extérieurs

En 2008, le nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires a été de 5,81 et la durée moyenne des contrats d'intérim de 20 jours de travail. Il n'y a pas de sous-traitance.

SITUATION D'ENDETTEMENT DE L'ÉMETTEUR ET DE SES FILIALES

SITUATION D'ENDETTEMENT DE LA SOCIÉTÉ DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

Après déduction des dettes financières diverses, la Société a une trésorerie nette positive de 38 millions € au 31/12/2008, en retrait de 23,9 millions par rapport à la trésorerie nette de 61,9 millions au 31/12/2007.

Elle n'utilise aucun autre moyen de financement extérieur (crédit-bail, titrisation, mobilisation de créances).

L'ACTION GRAND MARNIER

L'action Grand Marnier a clôturé l'exercice à 3 889 € après un plus haut à 5 900€ en janvier 2008 et un plus bas à 3 601 € en novembre 2008.

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Nous vous rappelons que votre Société a confié l'animation du titre au CREDIT AGRICOLE CHEUVREUX, dans le cadre d'un contrat de liquidité, en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de cotations de ses titres. Au 31 décembre 2008, la Société autodétenait ainsi 74 de ses propres titres.

PROPOSITIONS DU DIRECTOIRE

APPROBATION DES COMPTES – QUITUS AUX ADMINISTRATEURS, AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE, DU DIRECTOIRE – PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT

Nous pensons que vous voudrez bien approuver les comptes sociaux au 31 décembre 2008 dégageant une perte nette comptable de 16 189 303 €, et les comptes consolidés de l'exercice 2008 se soldant par un résultat net consolidé – part du groupe – déficitaire de 20 968 673 €, tels qu'ils vous sont présentés.

Nous vous demandons de donner, en conséquence, quitus aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat jusqu'au 30 septembre 2008, quitus aux membres du Conseil de surveillance et aux membres du Directoire et ce, à compter du 1^{er} octobre 2008 jusqu'au 31 décembre 2008.

En ce qui concerne la perte de l'exercice 2008 qui s'élève à 16 189 303 €, nous vous proposons de l'imputer sur le compte "Report à nouveau", à due concurrence.

Compte tenu du caractère exceptionnel de la perte de l'exercice 2008, et du maintien du résultat d'exploitation à un niveau élevé, nous vous proposons de verser un dividende de 100€ par action, c'est-à-dire :

↳ de prélever sur le compte "Réserve de Prévoyance" la somme de 8 500 000 €, étant précisé que les actions autodétenues n'ouvrant pas droit à dividende, le montant total de la distribution pourra être amené à changer en fonction du nombre d'actions autodétenues à la date de mise en paiement du dividende.

Chaque action donne droit à un dividende de 100 €.

Le dividende de 100 € serait mis en paiement à compter du 2 juillet 2009.

Conformément aux exigences de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les actionnaires sont informés que, dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, ce dividende ouvre droit, pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts, soit 40 € par action ; cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire (dont le taux ressort à 30,10 %, soit 18 % au titre de l'impôt sur le revenu et 12,10 % au titre des prélèvements sociaux).

Nous vous rappelons en outre que pour ces actionnaires personnes physiques qui n'opteraient pas pour le prélèvement libératoire, la Société devra toutefois imputer également sur les dividendes leur revenant, le montant des prélèvements sociaux (12,10 %).

En application de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé les distributions de dividendes effectués au titre des trois exercices sociaux précédents.

Exercice	Dividende net par action	Nombre d'actions	Dividende distribué (éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu par l'art. 158.3.2° du CGI)
2007	135 €	85 000	11 475 000 €
2006	135 €	85 000	11 475 000 €
2005	135 €	85 000	11 475 000 €

Si vous adoptez la répartition qui vous est proposée, les capitaux propres s'élèveront à 144,65 millions €, sous réserve des dividendes afférents aux actions autodétenues.

Nous vous demandons également de bien vouloir autoriser le virement du compte "Réserve de prévoyance" à un compte de réserves intitulé "Réserve pour actions propres" de la somme de 974 680 € représentant la valeur de 251 titres acquis en 2008 par votre Société au titre dudit programme de rachat.

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Après 42 ans dans le métier des vins et spiritueux, dont plus de douze années dans la Société, Monsieur Claude de Jouvencel qui assure les fonctions de Directeur Général Adjoint, prendra sa retraite à compter du 1er juillet 2009.

Nous vous proposons sa nomination au sein de votre Conseil de Surveillance à compter de cette date.

PROGRAMME DE RACHAT

Nous vous rappelons qu'aux termes de votre assemblée générale mixte du 12 juin 2008, il avait été donné pouvoir au Conseil d'administration d'acquérir des actions de la Société, notamment pour annulation de titres, dans les limites décidées par ladite assemblée ; cette autorisation avait été donnée pour une durée expirant le 11 décembre 2009 ; c'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir :

renouveler l'autorisation donnée mais désormais à votre Directoire, conformément à l'article 225-209 du Code de Commerce, d'acquérir, par tous moyens, des actions de la Société, en vue notamment de :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers
- l'annulation des titres ainsi rachetés
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe
- la couverture de toute forme d'allocation d'actions à des salariés ou à des mandataires sociaux conformément aux dispositions du Code de Commerce
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme.

Les acquisitions d'actions pourront être réalisées par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière y compris par voie d'acquisition de bloc de titres.

 **de fixer à 10 % du capital, soit à ce jour HUIT MILLE CINQ CENTS (8.500) actions**, le nombre maximum d'actions pouvant être acquis en exécution de la présente autorisation.

- Le prix maximum d'achat est fixé à 5.000 € ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies.
- Les opérations d'acquisitions ou de cessions pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.

En outre, nous vous proposons de :

- ◇ déléguer au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute opération portant sur les capitaux propres, *le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.*
- ◇ conférer tous pouvoirs au Directoire, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président, ou à son Directeur Général, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation, en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation expirera au plus tard dans dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle se substitue, avec effet immédiat à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2008.

AUTORISATION D'ANNULATION D' ACTIONS

Sur un autre plan, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre Directoire à réduire le capital social par annulation de toute quantité qu'il décidera, des actions achetées en application du programme de rachat dans la limite autorisée par la loi.

Le nombre maximum d'actions pouvant être annulé par la Société – pendant une période de vingt-quatre mois prévue par la loi – est de 10 % des actions qui compose le capital de la Société, soit 8.500 actions.

Enfin, nous vous remercions de conférer tous pouvoirs au Directoire pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

Vos Commissaires aux comptes sont amenés à établir un rapport spécial dans le cadre de l'opération de réduction de capital par annulation d'actions.

AUTORISATION D'AUGMENTATION DU CAPITAL

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 13 juin 2007, vous aviez délégué au Conseil d'administration, la compétence d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois et ce, pour une période de 26 mois.

A la date du 12 août 2009, cette autorisation sera caduque ; c'est la raison pour laquelle nous vous demandons, conformément aux dispositions du Code de Commerce, de bien vouloir donner à votre Directoire la compétence d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, donnant accès à des actions de la Société *d'une part, avec maintien du droit préférentiel de souscription et d'autre part, avec suppression du droit préférentiel de souscription.*

Ainsi, nous vous demandons de bien vouloir déléguer à votre Directoire la compétence à l'effet de :

- 1° procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, tant en France qu'à l'étranger, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, ne pourrait être supérieur à 20.000.000 d'€, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.

Les autres clauses et modalités de cette délégation de compétence figurent à la huitième résolution soumise à votre approbation.

Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129 alinéa III du Code de Commerce.

Ladite délégation prive d'effet toute délégation antérieure sur le même objet.

- 2° procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, sur le marché français ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application des dispositions du Code de Commerce.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme, ne pourrait être supérieur à 20.000.000 €, montant auquel s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société.

Les autres clauses et modalités de cette délégation de compétence figurent à la neuvième résolution soumise à votre approbation.

Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129 alinéa III du Code de Commerce.

Ladite délégation prive d'effet toute délégation antérieure sur le même objet.

3. procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible.

Les autres clauses et modalités de cette délégation de compétence figurent à la dixième résolution soumise à votre approbation.

Cette délégation serait valable pour une durée de 26 mois, en application des dispositions de l'article L. 225-129 alinéa III du Code de Commerce.

Vos Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial sur ces délégations de compétence qui a été mis à votre disposition au siège social.

AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Compte tenu de la proposition des délégations de compétence conférées à votre Directoire dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société, nous vous proposons de bien vouloir vous prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues à l'article L3332-18 et suivants du Code du Travail.

C'est ainsi que nous vous demandons de bien vouloir donner pouvoirs à votre Directoire à l'effet de réserver une augmentation de capital aux salariés dont le montant précis serait décidé par le Directoire - ne dépassant pas UN POUR CENT (1 %) du capital (27 157 500 €) -, soit la somme de 271 575 € (850 actions de 319,50 €).

Cette augmentation de capital étant réservée exclusivement aux salariés, les actionnaires devront renoncer à leur droit préférentiel de souscription.

Cette augmentation de capital réservée aura pour incidence, sur la situation des actionnaires, que la quote-part des capitaux propres ramenée à une action s'établira dans le nouveau rapport résultant de l'accroissement du nombre d'actions composant le capital social après augmentation.

Ladite autorisation serait consentie pour une durée de 18 mois à compter de l'assemblée.

Vos Commissaires aux comptes seraient amenés à établir un rapport spécial en ce sens.

INFORMATIONS DIVERSES

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Vous trouverez en annexe le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

PRISES DE PARTICIPATIONS DE L'EXERCICE

NEANT

CESSION D'ACTIF

NEANT

ACTIONNARIAT**Répartition du capital social au 31 décembre 2008**

Au 31 décembre 2008, le montant du capital était de 27 157 500 € divisé en 85.000 actions de 319,50 € de nominal.

Ces actions sont toutes de même catégorie et cotées sur le Marché d'Euronext Paris.

Nous vous indiquons ci-après l'identité des personnes physiques ou morales qui possédaient au 31 décembre 2008 un nombre d'actions de la Société correspondant à l'un des seuils prévus par l'article L. 233-13 du Code de Commerce.

	% du capital	% droits de vote
Famille Jacques MARNIER LAPOSTOLLE	>10	> 20
Famille Sylvia de GASPERIS	>10	>20
Famille Antoinette COURY	>10	>20
Autocontrôle:		
MARNIER-LAPOSTOLLE INC.	0,47	0
Autodétention	1,51	0

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société ayant fait l'objet d'une déclaration de franchissement de seuil

Nous n'avons été informé d'aucun franchissement de seuil au cours de l'exercice 2008.

Actionnaires nominatifs détenant plus des deux tiers du capital ou des droits de vote

NEANT

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-102 du Code de Commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2008, les salariés ne détenaient, au sens de l'article L. 225-180, aucune action de la Société.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe les mandats, ainsi que toutes fonctions salariées ou non, exercés au sein de votre Société, de ses filiales et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque Mandataire social.

REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous indiquons en annexe la rémunération et les avantages de toute nature de chaque Mandataire social, concernant respectivement votre Société et ses filiales.

RAPPORTS SUR LES PROCEDURES INTERNES

Par ailleurs, conformément à l'article L. 225-37 du Code de Commerce, il vous est présenté en annexe :

- un rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- un rapport de vos Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)

Conformément aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code Monétaire et financier, nous vous présentons en annexe un état récapitulatif des opérations supérieures à 5 000 € réalisées au cours de l'exercice par les dirigeants et les personnes mentionnées aux articles L 621-18-2 et R 621-43-1 du Code Monétaire et Financier.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL – DELEGATIONS DE POUVOIRS ET AUTORISATIONS EN COURS

Délégations de pouvoirs et autorisations en cours, et rachat d'actions propres

Indépendamment du présent rapport, un rapport complémentaire récapitulant les délégations de pouvoirs et les autorisations conférées au Conseil d'administration et Directoire, est résumé ci-après.

Augmentation de capital

DATE DE L'AGE	<u>Nature de la délégation</u>	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice
13 juin 2007	Délégation de compétence d'augmenter le capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de 20 M€ pour une durée expirant le 12 août 2009.	non utilisée
13 juin 2007	Délégation de compétence d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant de 20 M€ pour une durée expirant le 12 août 2009.	non utilisée

Rachat d'actions

Nous vous informons que dans le cadre du programme de rachat d'actions confirmé par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2008, la société a racheté au cours de l'exercice, 251 de ses propres actions pour une somme de 974.680 €

Nous vous rappelons que les objectifs fixés par votre assemblée générale mixte du 12 juin 2008 étaient les suivants :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement : à ce titre, 74 actions ont été affectées à cet objectif, dont 22 ont été acquises en 2008,
- l'annulation des titres ainsi rachetés : 1.209 actions sont affectées au deuxième objectif, une telle opération nécessiterait une décision de réduction du capital social.

Au 31 décembre 2008, la Société autodétenait 1.283 actions. Leur valeur comptable au 31 décembre 2008 s'élevait à 5 825 715 €, soit un prix moyen de 4 540 € par action.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Nous vous informons que les comptes de l'exercice 2008 prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts. Le montant de ces dépenses et charges s'élève à 17.920 € et l'impôt supporté de ce fait à 5.973 €.

LISTE DES CONVENTIONS

Conformément à la loi, est mise à votre disposition au siège social une liste des conventions et engagements réglementés passés par la Société des Produits Marnier Lapostolle et portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Par ailleurs, nos Commissaires aux comptes ont établi un rapport spécial sur les conventions réglementées de votre Société qui est disponible au siège social.

Nous tenons à saluer, une fois encore, les efforts menés par le personnel au cours de cet exercice, et le dévouement dont n'a cessé de témoigner à tous les échelons l'ensemble de nos collaboratrices et collaborateurs.

Après lecture des divers documents et rapports complétant votre information, nous vous remercions de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont proposées.

LE DIRECTOIRE

LISTE DES ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER 2008

RESULTATS FINANCIER DE L'EMETTEUR AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(montants exprimés en euros)

	2 004	2 005	2 006	2 007	2 008
1. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	27 157 500	27 157 500	27 157 500	27 157 500	27 157 500
Nombre d'actions émises	85 000	85 000	85 000	85 000	85 000
2. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	118 823 018	122 092 215	124 986 739	123 093 237	109 675 668
Résultat avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	28 723 500	25 293 122	33 737 658	31 713 197	-2 319 247
Impôt sur les bénéfices	8 347 270	7 136 914	10 173 347	9 716 061	-10 020 074
Participation des salariés due au titre de l'exercice	1 138 668	936 284	1 631 218	1 508 783	0
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	16 203 940	14 002 726	18 687 312	16 711 161	-16 189 303
Résultat distribué au titre de l'exercice	11 475 000	11 475 000	11 475 000	11 475 000	8 500 000
3. RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant amortissements et provisions	226,32	202,59	258,04	241,04	90,60
Résultat après impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	190,63	164,74	219,85	196,60	-190,46
Dividende attribué à chaque action	135,00	135,00	135,00	135,00	100,00
4. PERSONNEL					
Effectif des salariés employés pendant l'exercice	426	421	411	404	392
Montant de la masse salariale de l'exercice	17 808 908	17 884 663	18 171 344	17 913 360	17 887 728
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	7 949 469	8 180 232	8 312 702	8 355 151	8 521 703

(1) En 2008, le montant d'impôt négatif correspond à un report en arrière des déficits

(2) Le dividende 2008 est le dividende soumis à l'Assemblée Générale des Actionnaires pour approbation

LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2008

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS GENERAUX
JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE 2008**

Nom, Prénom	Fonctions dans la Société	<u>Fonctions exercées dans d'autres Sociétés</u>	
		<u>Indication de la Société</u>	<u>Fonctions</u>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>MARNIER LAPOSTOLLE Jacques</u> 	<i>Président, Directeur Général</i> <i>Directeur Commercial</i>	Société Nouvelle M. de SCHRYVER GRANDES MARQUES NEDERLAND B.V. MARNIER INVESTISSEMENTS MARNIER LAPOSTOLLE INC.	Président du Conseil Directeur Président du Conseil Chairman of the board
<ul style="list-style-type: none"> • <u>de GASPÉRIS François</u> 	<i>Directeur Général Délégué</i> <i>Secrétaire Général</i>	Société Nouvelle M. de SCHRYVER GRANDES MARQUES NEDERLAND B.V. MARNIER LAPOSTOLLE INC.	Administrateur Directeur Vice-Président
<ul style="list-style-type: none"> • <u>COURY Antoinette</u> 	<i>Administrateur</i>	Néant	Néant
<ul style="list-style-type: none"> • <u>de GASPÉRIS Sylvia</u> 	<i>Administrateur</i>	Néant	Néant
<ul style="list-style-type: none"> • <u>MARNIER LAPOSTOLLE Irène</u> 	<i>Administrateur</i>	Néant	Néant
<ul style="list-style-type: none"> • <u>REINACH Fabrice</u> 	<i>Administrateur</i>	Néant	Néant
<ul style="list-style-type: none"> • <u>SANABRIA SUCRE Alvaro</u> 	<i>Administrateur</i>	ERCUS C.A. A.G.S. INGENIEROS	Administrateur Directeur

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
ET AUX MEMBRES DU DIRECTOIRE
A COMPTER DU 1^{ER} OCTOBRE 2008**

Nom, Prénom	Fonctions dans la Société	<i>Fonctions exercées dans d'autres Sociétés</i>	
		<i>Indication de la Société</i>	<i>Fonctions</i>
• <u>COURY Antoinette</u>	<i>Président du Conseil de surveillance Membre du Conseil</i>	Néant	Néant
• <u>DALAMEL de BOURNET Alexandra</u>	<i>Vice-Président du Conseil de surveillance Membre du Conseil</i>	CASA LAPOSTOLLE MARNIER LAPOSTOLLE INC.	Président du Conseil d'administration Président
• <u>MARNIER LAPOSTOLLE Irène</u>	<i>Membre du Conseil</i>	Néant	Néant
• <u>REINACH Fabrice</u>	<i>Membre du Conseil</i>	Néant	Néant
• <u>SANABRIA SUCRE Alvaro</u>	<i>Membre du Conseil</i>	ERCUS C.A. A.G.S. INGENIEROS	Administrateur Directeur
• <u>MARNIER LAPOSTOLLE Jacques</u>	<i>Président du Directoire Membre du Directoire Directeur Commercial</i>	Société Nouvelle M. de SCHYRVER GRANDES MARQUES NEDERLAND B.V. MARNIER INVESTISSEMENTS MARNIER LAPOSTOLLE INC.	Président du Conseil Directeur Président du Conseil Chairman of the board
• <u>de GASPERIS François</u>	<i>Directeur Général du Directoire Membre du Directoire Secrétaire Général</i>	Société Nouvelle M. de SCHRYVER GRANDES MARQUES NEDERLAND B.V. MARNIER LAPOSTOLLE INC.	Administrateur Directeur Vice-Président
• <u>COURY Gilles</u>	<i>Membre du Directoire Directeur Groupe Internet</i>	Société Nouvelle M. de SCHRYVER MARNIER MANAGEMENT MARNIER LAPOSTOLLE INC.	Administrateur Administrateur Administrateur

Nom, Prénom	Fonctions dans la Société	<u>Fonctions exercées dans d'autres Sociétés</u>	
		<u>Indication de la Société</u>	<u>Fonctions</u>
<ul style="list-style-type: none"> • <u>DALAMEL de BOURNET</u> <u>Cyril</u> 	<i>Membre du Directoire</i> <i>Contrôleur de Gestion</i> <i>Groupe</i>	MARNIER INVESTISSEMENTS MARNIER MANAGEMENT	Vice-Président Administrateur Vice-Président Administrateur
		MARNIER LAPOSTOLLE INC. SCI DU VAL	Administrateur Directeur Financier Gérant
<ul style="list-style-type: none"> • <u>MARNIER LAPOSTOLLE</u> <u>Stéphane</u> 	<i>Membre du Directoire</i> <i>Responsable "Supply</i> <i>Chain"</i>	CASA LAPOSTOLLE	Administrateur

RAPPORTS SUR LES PROCEDURES INTERNES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE Etabli conformément à l'article L225-68 du code de Commerce

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de Commerce, il vous est rendu compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Tout d'abord, je vous rappelle que l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 2008 a décidé de modifier le mode d'administration de la Société pour adopter la formule à Directoire et Conseil de Surveillance à compter du 1^{er} octobre 2008.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **Période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008**

1.1 Composition du Conseil d'Administration

Votre Conseil d'administration était composé de six membres :

- Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE, Président et Directeur Général
- Madame Antoinette COURY
- Madame Sylvia de GASPERIS
- Madame Irène MARNIER LAPOSTOLLE
- Monsieur Fabrice REINACH
- Monsieur Alvaro SANABRIA SUCRE

Monsieur François de GASPERIS était Directeur Général délégué, non administrateur.

Il figure en annexe au rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2008 la liste des mandats exercés au sein de votre société, des sociétés du Groupe et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque mandataire social, à la clôture de l'exercice.

Le Conseil d'administration ne comptait pas d'Administrateurs élus par les salariés, ni de censeurs.

1.2 Pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration avait confié la Direction Générale de la Société à Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE.

Sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts de la Société attribuent expressément aux assemblées d'actionnaires, ainsi que des pouvoirs qu'ils réservent de façon spéciale au Conseil d'administration et, dans la limite de l'objet social, Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE disposait, en sa qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et la représentait vis-à-vis des tiers.

1.3 Pouvoirs du Directeur Général Délégué.

Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE était assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur François de GASPERIS, qui disposait des mêmes pouvoirs que ceux qui étaient attribués au Directeur Général.

Conformément à la loi et aux statuts, le Directeur Général délégué représentait la Société dans ses rapports avec les tiers ; il avait notamment le pouvoir d'ester en justice.

1.4 Fréquence des réunions

Du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008, votre Conseil d'administration s'est réuni quatre fois. Les principaux sujets abordés ont été les suivants :

- Conseil du 8 janvier 2008 : relatif à la distribution d'un acompte sur dividende de l'exercice 2007
- Conseil du 26 février 2008 : concernant l'arrêté des comptes de l'exercice 2007
- Conseil du 18 mars 2008 : concernant les comptes prévisionnels de l'année 2008, l'examen des comptes consolidés exercice 2007, la préparation et la convocation de l'assemblée générale mixte de juin 2008 et l'examen des conditions de versement d'un complément de retraite dans le cadre de la loi TEPA lié aux fonctions de mandataire social des dirigeants (indices de performance).
- Conseil du 23 septembre 2008 : relatif à l'arrêté des comptes consolidés au 30 juin 2008

1.5 Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués dans les délais légaux et statutaires.

Les administrateurs recevaient les informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

1.6 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège social.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (*comptes semestriels*) ainsi que les comptes annuels.

1.7 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration étaient établis à l'issue de chaque réunion.

1.8 Jetons de présence

Il est attribué des jetons de présence aux administrateurs pour un montant annuel de 100 000 € réduit prorata temporis pour la période courant jusqu'au 30 septembre 2008 ; ils sont répartis par part égale entre les administrateurs avec un double jeton pour le Président, soit 10.714 € par administrateur et 21.428 € pour le Président.

1.9 Comités spécialisés

La possibilité de créer des comités chargés d'aider le Président dans sa mission de direction est prévue à l'article 12 des statuts.

Dans cet esprit des réunions du Comité de Direction ont eu lieu au moins une fois par semaine, relatives aux questions posées dans le cours de l'activité de la Société et de ses filiales.

Ce Comité de Direction était composé de :

- Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE
- Monsieur François de GASPERIS
- Monsieur Stéphane MARNIER LAPOSTOLLE
- Monsieur Gilles COURY
- Monsieur Cyril de BOURNET

Le Comité se faisait parfois assister du Directeur Financier, de l'Expert-Comptable ou de l'Avocat de la Société et de tout membre susceptible d'apporter sa compétence spécifique.

Des procès-verbaux des réunions du Comité de Direction ont été rédigés et conservés au siège.

2. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

A compter du 1^{er} octobre 2008

2.1 Composition du Conseil

Les membres du Conseil de Surveillance ont été nommés à effet du 1^{er} octobre 2008, pour six ans par l'Assemblée Générale du 12 juin 2008, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Votre Conseil de surveillance est composé de 5 Membres :

- Madame Antoinette COURY, Présidente
- Madame Alexandra MARNIER LAPOSTOLLE épouse DALAMEL de BOURNET, Vice Présidente
- Madame Irène MARNIER LAPOSTOLLE
- Monsieur Fabrice REINACH
- Monsieur Alvaro SANABRIA SUCRE

Nous vous indiquons que figure en annexe au rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2008 la liste des mandats exercées au sein de votre société, des sociétés du Groupe et de toutes sociétés tierces, françaises ou étrangères, de chaque mandataire social, à la clôture de l'exercice.

La Société n'a pas mis en place de règlement intérieur de son Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a créé le 1^{er} octobre 2008, un Comité des rémunérations composé de Monsieur Fabrice REINACH et de Monsieur Alvaro SANABRIA SUCRE.

2.2 Fréquence des réunions

Depuis le 1^{er} octobre 2008, votre Conseil de surveillance s'est réuni 3 fois.

- 1^{er} octobre 2008 : désignation du Président et du Vice Président du Conseil de Surveillance, désignation des membres du Directoire et de son Président, fixation de la rémunération du Président, du Vice Président du Conseil de Surveillance et des membres du Directoire, Répartition des jetons de présence, création d'un Comité des rémunérations
- 28 octobre 2008 : Engagements financiers liés à couverture de change- Audit des procédures de contrôle interne
- 18 novembre 2008 : Rapport du Directoire sur les résultats du 3^{ème} trimestre 2008, révision des documents de gestion prévisionnelle, mission confiée au Comité des rémunérations de faire les recommandations sur les textes visés par le MEDEF et l'AFEP du 6 octobre 2008.

2.3 Information des Membres du Conseil de surveillance

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Membres du Conseil leur ont été communiqués dans les délais légaux et statutaires.

2.4 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil de surveillance se déroulent au lieu indiqué dans l'avis de convocation ou au siège social.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. En cas de partage des voix, celle du président de séance n'est pas prépondérante.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du Conseil qui participent au Conseil par moyen de visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, la présence effective ou par représentation est exigée pour les délibérations ayant trait à :

- l'arrêté des comptes annuels et consolidés présentés par le Directoire,
- l'établissement du rapport de la Société par le Directoire et celui du Groupe.

2.5 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de surveillance sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués à tous les Membres.

Les Membres du Conseil sont systématiquement convoqués à ces Conseils.

Il a été communiqué aux Commissaires aux comptes la liste des conventions réglementées.

3 - DEFINITION, OBJECTIFS ET PERIMETRE DU CONTROLE INTERNE

3.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer :

- la conformité à la loi et aux règlements
- l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs
- la fiabilité des informations financières

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société soient atteints.

3.2 Organisation générale du contrôle interne

Le Directoire se réunit fréquemment et aussi souvent que l'exige la conduite des affaires.

Les décisions du Directoire sont prises à la majorité des membres présents ; en cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante, le vote par représentation étant interdit.

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Dans ce cadre, le Directoire lui présente un rapport sur la marche des affaires sociales une fois par trimestre.

Le Conseil de Surveillance examine entre autres les documents prévisionnels de gestion, les comptes individuels et consolidés présentés par la Direction et il peut demander aux dirigeants tous documents utiles à sa mission de contrôle.

Des réunions du Comité de Direction ont eu lieu au moins une fois par semaine, relatives aux questions posées dans le cours de l'activité de la Société et de ses filiales.

Ce Comité de Direction est composé de :

- Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE
- Monsieur François de GASPERIS
- Monsieur Stéphane MARNIER LAPOSTOLLE
- Monsieur Gilles COURY
- Monsieur Cyril de BOURNET

Le Comité se faisait parfois assister du Directeur Financier, de l'Expert-Comptable ou de l'Avocat de la Société et de tout membre susceptible d'apporter sa compétence spécifique.

Les personnes chargées de surveiller, de définir ou d'impulser les dispositifs de contrôle interne sont :

- le Conseil de surveillance,
- le Directoire,
- le Directeur Financier,
- le contrôle de gestion,
- le service comptable de la Société,
- l'Expert-Comptable externe à la Société.

Par ailleurs, comme lors des exercices précédents, la Société a mis en œuvre tous les moyens demandés par Monsieur Pierre DELORY et Monsieur Bernard GODET, Commissaires aux comptes, afin de favoriser l'accomplissement de ces diligences. Celles-ci incluent des travaux visant notamment à apprécier la sincérité des informations données et leur cohérence d'ensemble.

Les procédures de contrôle interne mises en place leur ont été présentées ainsi que toute la documentation correspondante. Les tests complémentaires demandés ont été réalisés.

Conformément à la loi, à l'issue de la présentation du présent rapport, vos Commissaires aux comptes vous donneront lecture de leur rapport "sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière".

Je vous présente maintenant les informations prévues par la réglementation :

3.3 Mise en œuvre du contrôle interne

Mise en œuvre du contrôle interne :

- Les processus de contrôle interne en application dans le Groupe couvrent les cycles suivants :

- achat et frais généraux
- ventes
- immobilisations
- stocks
- trésorerie
- paye.

- Prises de décisions du Directoire

Une équipe des membres du Directoire se réunit régulièrement pour faire le point des questions de gestion tant en ce qui concerne la Société-mère que ses filiales.

Des contrôles sur l'application des décisions de gestion par les différents services du groupe sont quotidiennement effectués par le Directoire et la Direction Financière.

- Procédure de contrôle de la gestion des filiales

Les actes dans le périmètre de la gestion courante effectués par le personnel des entités sont contrôlés par les équipes de Direction de chaque entité en place.

Des situations comptables des filiales opérationnelles sont établies généralement chaque trimestre assorties d'un ensemble d'indicateurs économiques et commerciaux permettant au Directoire de la Société-mère de s'assurer que les objectifs fixés seront atteints ou de prendre les mesures correctives nécessaires.

- Gestion et prévention des risques juridiques

Une équipe interne à la Société-mère est en charge de ces risques et procède à la consultation régulière de conseils spécialistes notamment en matière sociale, droit des sociétés, droit commercial, droit des marques, etc. si nécessaire.

Une revue systématique des contrats importants liés à l'activité et en matière sociale est effectuée par les personnes sus-mentionnées et fait l'objet de mise au point en collaboration avec le Directoire avant signature.

- Gestion et prévention du risque de change

La détérioration continue des cours de l'USD jusqu'au 15/07/08 a conduit le département financier à renforcer ses positions de couverture de change en utilisant des produits relativement complexes proposés par les salles de marchés dans le cadre de la politique de gestion active des couvertures de change qui était menée avec succès depuis de nombreuses années.

Le total retournement du cours de l'euro/dollar qui après avoir atteint le 15 juillet le cours de 1,60 s'est retrouvé à 1,46 au 01/09/08 a fait que ces contrats n'ont pu être « retournés » et que la société s'est trouvée de ce fait en position de surcouverture importante.

Face à cette situation qui mettait la société devant un risque financier très significatif, la décision a été prise de racheter certaines conditions de ces contrats (multiples) pour supprimer le risque de surcouverture.

Pour éviter que cette situation ne se reproduise une procédure de contrôle spécifique a été mise en œuvre :

- Tous les contrats de couverture complexes ont été interdits.
- Toutes les signatures déléguées individuelles ont été supprimées.
- Seuls les dirigeants pourront engager individuellement la société ou pourront confirmer les ordres verbaux.
- Un compte-rendu mensuel systématique au directoire des opérations de change et tout spécialement des risques maximum de cession de devises a été formalisé.
- Le processus de suivi des opérations de change a été confié au contrôle de gestion qui reçoit obligatoirement la confirmation des ordres reçus par les salles de marchés.

Le suivi des engagements hors bilan est effectué par la Responsable Comptable (après vérification par le Trésorier puis le Directeur Financier).

- Procédure d'évaluation régulière des provisions pour risques et dépréciations

Des propositions du service comptable sont présentées au Directoire et aux Commissaires aux comptes.

Pour ce qui concerne les créances clients, leur probabilité de recouvrement est vérifiée très régulièrement par le service comptable qui en rend compte au Directoire. Le niveau des dépréciations « clients » est ajusté à chaque arrêté de comptes.

Des procédures sont en vigueur pour déceler les stocks morts ou à rotation lente ; ces stocks font ensuite l'objet d'un examen de la Direction Financière qui propose des dépréciations adéquates au Directoire.

L'ensemble de ces dépréciations est effectué sous contrôle étroit des Commissaires aux comptes.

- Gestion du risque lié au placement éventuel de trésorerie

Le Directoire a pris la décision, compte tenu de la volatilité des marchés, d'effectuer désormais tous placements dans des fonds monétaires purs en euros ou en certificat de dépôt à des horizons de trois mois maximum.

3.4 Sauvegarde des actifs

- une attention particulière est portée au respect de nos marques au niveau national et international.
- souscription de contrats d'assurances : outre les contrats d'assurance classiques liés aux activités de la Société et du groupe, notre Société dispose de contrats d'assurance spécifiques visant à garantir le risque produit, la responsabilité civile et la perte d'exploitation.
- il existe un service interne de maintenance informatique organisant notamment la sauvegarde des logiciels et des données nécessaires à l'activité de la Société.
- une attention particulière est portée sur la sauvegarde quotidienne des bases de données et d'autres fichiers. Des anti-virus ont été mis en place afin de réduire le risque de sinistre.

3.5 Prévention et détection des fraudes et erreurs

Cette prévention est effectuée en étroite collaboration entre notre service comptable, le contrôle de gestion et notre Expert-Comptable. Notre Société a mis en place les moyens permettant d'avoir l'assurance raisonnable qu'elle se conforme aux principaux usages en la matière notamment au niveau de la séparation des tâches.

Notre Société a mis en place depuis plusieurs années un système de chèques sécurisés qui interdit toute utilisation frauduleuse. Nous sommes également passés au protocole ETEBAC 5 pour nos virements interbancaires, et aux virements commerciaux pour nos règlements fournisseurs nationaux (VCOM).

3.6 Etablissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables

Ce travail est d'abord effectué par nos services comptables avec l'assistance de notre Expert-Comptable. Une procédure de respect impératif des délais nous permet de produire les informations comptables et financières fiables et sincères en temps voulu.

Les Commissaires aux comptes, de leur côté, ont mis en place les moyens leur permettant d'effectuer leurs diligences en temps voulu afin de vous présenter leurs rapports sur les comptes annuels et semestriels et vous donner leur avis sur leur sincérité.

4. APPRECIATION DE L'ADEQUATION DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les évènements relatés ci-dessus en matière de risque de change ont mis en évidence une déficience au niveau de la remontée de l'information concernant la synthèse des risques maximum encourus au niveau des produits dérivés visant à optimiser nos taux de change.

Des mesures correctives ont été prises pour que de tels risques ne puissent plus être encourus, que la séparation des tâches soit renforcée et que la remontée de l'information soit systématique.

Nous pensons que la totalité du système est maintenant efficace mais restons ouverts à toute proposition d'amélioration éventuelle de ces procédures, venant tant des collaborateurs que de l'Expert-Comptable, de l'Avocat ou des Commissaires aux comptes.

5. PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX.

La rémunération des membres du Conseil d'Administration, jusqu'au 30 septembre 2008, était fixée par le Conseil d'Administration.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire est fixée par le Conseil de Surveillance.

Pour 2008, le Conseil de Surveillance dans sa séance du 1^{er} octobre 2008, a fixé les rémunérations de Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE au titre de son mandat de Président du Directoire et de Monsieur François de GASPERIS à des montants identiques à ceux qu'ils percevaient au titre de leur mandat respectif de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général. Le principe de rémunération est fondé sur le chiffre d'affaires de l'entreprise.

Le Président et le Directeur Général bénéficient d'un complément de retraite lié à leur mandat social mis en place par la Société. Cet avantage "retraite" a été autorisé par le Conseil d'administration en date du 13 juin 2002 et confirmé le 15 juin 2006 ; conformément à la loi TEPA, le Conseil d'administration a soumis cet avantage "retraite" à l'atteinte de différents indices de performance.

Le Conseil de Surveillance a confirmé le 1^{er} octobre 2008 les indices de performances décidés par le Conseil d'Administration et ratifiés par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2008.

En outre, en application des recommandations du MEDEF et de l'AFEP du 6 octobre 2008, le Conseil de Surveillance a mandaté le Comité des rémunérations à l'effet d'étudier la situation de la Société et des mandataires sociaux. Celui-ci a conclu qu'il ne semblait pas justifié de supprimer les contrats de travail des dirigeants sociaux car ces contrats remontaient à plusieurs décennies. Le Conseil de surveillance réuni le 10 mars 2009 a approuvé pleinement et sans réserve les conclusions du Comité des rémunérations

Pour 2008, le Conseil de Surveillance dans sa séance du 1^{er} octobre 2008, a décidé dans l'attente des conclusions du Comité des rémunérations, que Messieurs Stéphane MARNIER LAPOSTOLLE, Cyril de BOURNET et Gilles COURY, exerçant des fonctions salariales au sein de la Société continueraient à être rémunérés au titre de leurs fonctions salariales dans les mêmes conditions et pour les mêmes montants que par le passé et qu'ils n'auraient droit à aucune rémunération au titre de leur mandat de membre du Directoire.

Enfin, nous vous signalons qu'aucun dirigeant ne bénéficie de stocks options, d'attribution d'actions gratuites ou de tout autre système leur donnant droit à des actions de la Société ; ils ne bénéficient pas de clause « parachute », ni d'indemnité de départ.

6. MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLEES GENERALES

En application des articles 18 et 19 des statuts, le droit de participer aux assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire dans les registres de la Société.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité. L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire teneur de compte.

Même privé du droit de vote, le nu-propriétaire d'actions a le droit de participer aux assemblées générales, dans les conditions de l'article 8 des statuts.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré, dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd ce droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de trois ans, s'il est en cours.

Le présent rapport a été établi et signé par Madame Antoinette COURY, Présidente du Conseil de Surveillance en fonction depuis le 1^{er} octobre 2008, Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE, Président du Conseil d'administration de la Société sur la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2008, lui ayant rendu compte préalablement des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société durant les neuf premiers mois de l'exercice 2008.

Conformément aux dispositions de l'article L 225-68 alinéa 11 le présent rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance.

La Présidente du Conseil de Surveillance

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

Société Anonyme au Capital de 27.157.500 Euros

Siège Social :

91, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT

DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Pierre DELORY

**35, AVENUE VICTOR HUGO
75116 - PARIS**

BERNARD GODET

**19, AVENUE DE MESSINE
75008 - PARIS**

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil de surveillance de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE.

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- . de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- . d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- . prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- . prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- . déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à PARIS, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Pierre DELORY

Bernard GODET

ETAT DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIETE

Mesdames, Messieurs,

Nous vous indiquons, conformément aux nouvelles dispositions, que :

- a) aucun des membres du Conseil d'administration et le Directeur Général délégué,
- b) aucun des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire
- c) toute autre personne de la Société ayant le pouvoir de prendre des décisions de gestion concernant son évolution et sa stratégie
- d) des personnes ayant des liens personnels étroits avec les personnes mentionnées ci-dessus

n'ont effectué au cours de l'exercice 2008 sur les titres de la Société aucune opération supérieure à 5.000 € à l'exception des opérations suivantes :

- Monsieur Jacques Marnier Lapostolle, Président du Directoire, a acquis 130 actions de la Société moyennant un prix global de 505.700 €
- Monsieur François de Gasperis, Directeur Général du Directoire, a acquis 50 actions de la Société moyennant un prix global de 194.500 €
- Monsieur Gilles Coury, Membre du Directoire, a acquis 34 actions de la Société moyennant un prix global de 132.260 €
- Madame Antoinette Coury, Président du Conseil de Surveillance, a acquis 10 actions de la Société moyennant un prix global de 38.900 €

Le Directoire

ATTESTATION DE LA PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-dessus présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait, à Paris, le 28 avril 2009.

Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE
Président du Directoire

CHAPITRE 2 – COMMUNIQUE RELATIF AUX HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX

En application de l'article 222-8 du règlement général de l'AMF, les honoraires versés aux Contrôleurs légaux de la société mère et de ses filiales sont repris ci-dessous.

EXERCICE 2008

(en €uros)	2 008	2 007
Audit et Commissariat aux Comptes		
Examen des comptes individuels et consolidés	196 759	156 000
Autres prestations rendues par les réseaux		
Juridique, fiscal, social	13 424	3 900
TOTAL	210 183	159 900

CHAPITRE 3 - COMPTES ANNUELS 2008

COMPTES CONSOLIDES

GROUPE MARNIER LAPOSTOLLE

I - BILAN CONSOLIDE AU 31 DECEMBRE 2008

(EN MILLIERS D'EUROS)

NOTES	ACTIF	31 DECEMBRE 2008	31 DECEMBRE 2007
	ACTIF NON COURANT	67 145	72 756
3.1	Immobilisations incorporelles	1 815	1 752
3.2	Immobilisations corporelles	55 201	59 996
3.3	Immeubles de placement	5 651	5 956
3.4	Actifs financiers non courants	691	805
3.9	Actifs d'impôt différé	3 787	4 247
	ACTIF COURANT	160 710	175 258
3.5	Stocks et En-cours	43 220	44 011
3.6	Créances clients	37 468	29 300
3.7	Autres créances	21 059	4 989
3.4	Actifs financiers courants	18 290	29 656
3.8	Trésorerie et équivalents	40 673	67 302
	TOTAL DE L'ACTIF	227 855	248 014
NOTES	PASSIF	31 DECEMBRE 2008	31 DECEMBRE 2007
	CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	144 310	178 566
	Capital	27 158	27 158
	Réserves consolidées	137 584	130 567
	Résultat consolidé	-20 969	20 312
	Intérêts minoritaires	537	529
	PASSIF NON COURANT	26 034	29 678
3.10	Provisions non courantes	17 258	18 512
3.11	Dettes financières à long terme	8 558	9 328
3.9	Passif d'impôt différé	218	257
3.12	Autres passifs non courants	0	1 581
	PASSIF COURANT	57 511	39 770
3.10	Provisions courantes	17 963	0
3.11	Dettes financières à court terme	10 366	9 856
	Dettes fournisseurs	13 298	14 350
3.13	Autres dettes	15 884	15 564
	TOTAL DU PASSIF	227 855	248 014

II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(EN MILLIERS D'EUROS)

NOTES		EXERCICE 2008	EXERCICE 2007	Variation %
3.14	Chiffre d'affaires	123 063	137 331	-10,4%
3.16	Autres produits d'exploitation	14 512	16 943	-14,3%
	Achats consommés	-35 607	-38 194	-6,8%
	Charges de personnel	-29 128	-29 971	-2,8%
	Autres charges d'exploitation	-48 732	-51 060	-4,6%
	Impôts et taxes	-3 042	-3 043	0,0%
	Dotations aux amortissements et aux provisions	-5 416	-5 596	-3,2%
	RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	15 650	26 410	-40,7%
3.17	Autres produits et charges opérationnels	73	1 653	-95,6%
	RESULTAT OPERATIONNEL	15 723	28 063	-44,0%
3.18	Coût de l'endettement net	-3 035	1 337	
3.18	Autres charges et produits financiers	-42 998	1 628	
3.19	Charge d'impôt	9 388	-10 619	
	RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES	-20 922	20 409	
	Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence			
	RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	-20 922	20 409	
	RESULTAT NET-PART DU GROUPE	-20 969	20 312	
	Résultat net- intérêts minoritaires	47	97	
3.20	RESULTAT NET PAR ACTION	-246,7	239	
3.20	RESULTAT NET PAR ACTION (hors actions propres)	-251,7	243	

III - TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(EN MILLIERS D'EUROS)

	Exercice 2008	Exercice 2007
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net consolidé	-20 921	20 409
Dotations nettes aux amortissement et provisions	22 992	4 910
Autres produits et charges calculés	0	-121
Plus ou moins values de cession	-102	-1 725
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT		
	1 969	23 473
Coût de l'endettement net financier	3 035	-1 337
Charge d'impôt (y compris impôt différé)	-9 388	10 618
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT		
	-4 384	32 754
Impôt versé	10 006	-11 008
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-27 740	4 404
FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	-22 118	26 150
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-4 106	-5 646
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	285	6 007
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-616	-400
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	600	1 142
Incidence des variations de périmètre	0	0
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-3 837	1 103
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-11 282	-11 300
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-48	-52
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5 490	20 357
Remboursements d'emprunts	-3 251	-20 005
Intérêts financiers nets versés	-3 035	1 337
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-12 126	-9 663
VARIATION DE TRESORERIE	-38 081	17 590
Trésorerie d'ouverture	95 909	78 319
Trésorerie de clôture	57 828	95 909
Incidences des variations de taux de change	197	-1 411

IV - TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIERS D'EUROS)

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves Consolidées	Résultat de l'exercice	Capitaux Propres Part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total
Au 1er Janvier 2007	27 158	123 520	20 293	170 971	512	171 483
Affectation du résultat 2007		20 293	-20 293			
Dividendes versés au cours de l'exercice		-11 300		-11 300	-52	-11 352
Résultat directement comptabilisé en capitaux propres :						
. Variation de juste valeur des instruments financiers		-591		-591		-591
. Variation des écarts actuariels		1 626		1 626		1 626
Résultat consolidé de l'exercice			20 312	20 312	97	20 409
Variation actions propres		-1 094		-1 094		-1 094
Variation écarts de conversion		-1 887		-1 887	-28	-1 915
Au 31 décembre 2007	27 158	130 567	20 312	178 037	529	178 566
Affectation du résultat 2007		20 312	-20 312			
Dividendes versés au cours de l'exercice		-11 282		-11 282	-48	-11 330
Résultat directement comptabilisé en capitaux propres :						
. Variation de juste valeur des instruments financiers		-118		-118		-118
. Variation des écarts actuariels		1 162		1 162		1 162
. Correction amortissements Chili		235		235		235
Résultat consolidé de l'exercice			-20 969	-20 969	47	-20 922
Variation actions propres		-995		-995		-995
Variation écarts de conversion		-2 297		-2 297	9	-2 288
Au 31 décembre 2008	27 158	137 584	-20 969	143 773	537	144 310

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES 2008

NOTE 1 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

1.1. - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES	ADRESSES	N° SIREN	EXERCICE 2008		EXERCICE 2007	
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts
MARNIER LAPOSTOLLE SA	91 boulevard Haussmann -75008 Paris	552.073.371	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
GRANDES MARQUES DE SCHRYVER	Nieuwe Gracht 11 - 2011 NB Haarlem Pays-Bas 35, rue Knapen - 1030 BRUXELLES 3 Belgique		85,71%	85,71%	85,71%	85,71%
MARNIER INVESTISSEMENT SA	94 rue de Lausanne - 1202 Genève		99,75%	99,75%	99,75%	99,75%
MARNIER MANAGEMENT SA	94 rue de Lausanne - 1202 Genève		100,00%	99,75%	100,00%	99,75%
MARNIER LAPOSTOLLE INC	717 Fifth Avenue - 10022 New York		97,00%	96,94%	97,00%	96,94%
MARNIER CHILE SA	Av.Vitacura n°5250 Oficina 901 Vitacura - Santiago-Chile		100,00%	99,75%	100,00%	99,75%
CASA LAPOSTOLLE SA	Av.Vitacura n°5250 Oficina 901 Vitacura - Santiago-Chile		100,00%	99,75%	100,00%	99,75%
VITMINICOLA DEL SUR SA	Av.Vitacura n°5250 Oficina 901 Vitacura - Santiago-Chile		99,00%	98,75%	99,00%	98,75%
SCI DU VAL	91 boulevard Haussmann -75008 Paris	418.084.828	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Toutes les sociétés sont consolidées par la méthode de l'intégration globale.

1.2. - SOCIETES NON CONSOLIDEES

Les autres titres de participation non consolidés concernent :

- soit des sociétés dont la participation est inférieure à 20% (directement ou indirectement),
- soit des sociétés dont le groupe détient entre 20% et 40% du capital et ayant un caractère non significatif en raison de leur taille.

La société Marnier Lapostolle ne contrôle directement ou indirectement aucune entité ad hoc.

NOTE 2 – FAITS MARQUANTS, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2. - FAITS MARQUANTS :

La politique de couverture du risque de change dollar de notre société mère, qui réalise 57% de ses ventes dans cette devise, a été mise à mal par le retournement brutal de la parité eurodollar en juillet 2008. Notre société mère s'est retrouvée face à un risque de « sur couverture », c'est à dire de devoir céder, à un cours fixé à l'avance, des quantités de dollars supérieures à ses encaissements commerciaux, et donc de devoir acquérir la différence sur le marché à un cours qui se renforçait chaque jour. Face à un contexte monétaire très incertain, notre société a donc pris la décision de racheter certaines conditions des produits dérivés de change en cause (multiples) pour un coût immédiat de 20,3 millions € (note 3.17).

Les produits dérivés ont été comptabilisés à leur valeur de marché au 31 décembre 2008 et ont entraîné en outre la constitution d'une provision pour risques de 16,7 millions €.

2.1. - PRINCIPES COMPTABLES

En application du règlement du Conseil Européen, les comptes consolidés de la Société des Produits Marnier Lapostolle (« Le Groupe Marnier Lapostolle »), publiés au titre de l'exercice 2008, sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les états financiers sont présentés conformément aux dispositions de l'IAS 1, de l'IAS 7 et de la recommandation n°2004-R.05 proposant des formats de compte de résultat, de tableau de flux de trésorerie et de tableau de variation des capitaux propres. Le Groupe Marnier Lapostolle a choisi de présenter le modèle de compte de résultat par nature et le tableau des flux de trésorerie consolidé selon la méthode indirecte.

La société prépare ses états financiers en euros. Certains éléments significatifs exigent le recours à des évaluations et au jugement de la Direction telles que la détermination des engagements de retraite. Les estimations nécessaires sont réalisées, selon les hypothèses les plus probables émises par la Direction à la date d'établissement des comptes et peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité.

2.1.1.- Evolution du référentiel comptable :

Les principes comptables retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2008 sont conformes à ceux retenus pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2007. Les nouvelles normes, amendements et interprétations applicables de façon obligatoires n'ont pas trouvé lieu à s'appliquer dans notre groupe.

2.2. - METHODES D'EVALUATION

2.2.1.- Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont comptabilisées à leur coût s'il est probable que les avantages futurs attribuables à cet actif iront à l'entreprise et si le coût de cet actif peut être mesuré de façon fiable.

2.2.2. - Immobilisations corporelles

Un élément d'immobilisations corporelles est comptabilisé en actif s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise et que le coût de cet actif pour l'entreprise peut être évalué de façon fiable. Lorsque les différentes composantes significatives d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué du cumul d'amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'une immobilisation se compose de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, et des frais directement attribuables pour mettre l'actif en état de marche diminué des rabais et remises obtenus.

Les immeubles de placement sont des biens immobilisés détenus pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux. Ils sont tous évalués à la méthode du coût amorti.

Les principales durées d'amortissement retenues sont décrites ci-dessous :

Constructions, immeubles	50 à 60 ans
Agencements, aménagements, installations	10 à 15 ans
Matériels et installations industriels	10 à 15 ans
Mobilier, matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans

2.2.3. - Actifs financiers

Les actifs financiers acquis par l'entreprise dans l'objectif de les céder à court terme sont évalués en juste valeur.

Lorsqu'une estimation fiable en juste valeur ne peut être retenue, les actifs financiers sont évalués au coût historique amorti, déduction faite de toute perte de valeur éventuelle.

Les actifs financiers sont classés en courants et non courants.

Les actions propres détenues par le groupe sont portées en diminution des capitaux propres.

2.2.4. - Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût initial comprenant les coûts d'acquisition, les coûts de transformation et les autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La méthode de valorisation des sorties de stocks est en général la méthode du coût moyen pondéré.

Les stocks non recouvrables (cassés, obsolètes) sont dépréciés dans la limite de la valeur nette de réalisation.

2.2.5. - Créances

Les créances sont enregistrées au bilan à la juste valeur de la contrepartie donnée, en pratique pour le montant facturé, sans effet d'actualisation dans la mesure où les créances ne sont pas assorties de conditions de règlement différées exceptionnelles. Une dépréciation est constatée lorsque le montant probable de recouvrement est inférieur à la valeur au bilan.

2.2.6. - Trésorerie et équivalents

La trésorerie et équivalents de trésorerie regroupe les soldes de banques et les OPCVM classées dans la catégorie « monétaires euro » et placements liquides sans restrictions.

2.2.7. - Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'événements passés et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie attendue soit nécessaire pour éteindre cette obligation, dans la mesure où le montant peut être évalué de manière fiable.

2.2.8. - Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement enregistrés à la juste valeur de la contrepartie reçue et sont classés dans la catégorie des passifs non détenus à des fins de transaction.

Les passifs financiers sont ventilés en passifs courants et non courants selon qu'ils sont à court ou à long terme.

Les passifs d'impôt différé sont classés en passifs non courants.

2.2.9. - Avantages du personnel – Engagements de retraite

La Société mère propose à ses salariés un régime de retraite « maison » leur accordant à titre de retraite un pourcentage de leur dernier salaire, ce pourcentage étant fonction de leur ancienneté dans la société. Cet usage a été dénoncé en décembre 2004 et les droits correspondants ont été gelés à la date du 31 mars 2005.

Les provisions correspondant à ce régime à prestations définies ont été calculées sur cette base selon les modalités définies en note 3.10.

Il n'existe aucun engagement significatif de ce type dans aucune de nos filiales étrangères.

2.2.10. - Impôts différés

Les différences existant entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable constituent des différences temporelles donnant lieu à la comptabilisation d'actifs d'impôt différé ou de passifs d'impôt différé. Le taux d'impôt différé retenu est de 34,43 % à l'ouverture et à la clôture pour les sociétés de droit français

2.2.11. - Dettes

Les dettes sont enregistrées au bilan à la juste valeur de la contrepartie reçue sans effet d'actualisation dans la mesure où les dettes ne sont pas assorties de conditions de règlement différé à long terme.

2.3. - MODALITES DE CONSOLIDATION

2.3.1. - Conversion des comptes des filiales étrangères

Les comptes des sociétés étrangères hors "zone euro" sont convertis en euros au taux de clôture du 31 décembre pour le bilan et au taux moyen pour le compte de résultat.

Les "corrections monétaires" comptabilisées par les filiales chiliennes sont éliminées.

Les cours des monnaies utilisés sont les suivants :

Devises		Cours au 31 décembre 2008		Cours au 31 décembre 2007	
		Moyen Euros	clôture Euros	Moyen Euros	clôture Euros
Franc suisse	CHF	0,633500	0,673400	0,607600	0,604300
Peso chilien (les 1000)	CLP	1,285900	1,110400	1,391700	1,365000
Dollar américain	USD	0,679100	0,718500	0,724800	0,679300

2.3.2. - Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

Les créances et les dettes libellées en devises sont converties aux taux de change en vigueur à la clôture. Les écarts de conversion en résultant sont inscrits en résultat.

2.4. – RISQUES FINANCIERS

Des instruments financiers dérivés sont utilisés pour couvrir les expositions au risque de change, le risque de taux étant quasi inexistant.

2.4.1. - Risque de marché

2.4.1.1. - Risque de change

Le Groupe Marnier Lapostolle publie ses comptes consolidés en euros et réalise environ 90% de son chiffre d'affaires à l'export.

Le risque de change porte essentiellement sur deux devises, le dollar US et le dollar Canadien.

La partie de l'actif, du passif, des ventes et résultats exprimés en autres devises n'est pas significative au regard des comptes consolidés.

Le Groupe a recours pour se couvrir à des produits dérivés de couverture tels que options de change, options de change à barrière, ventes à terme, termes accumulateurs, accumulateurs d'options et tout autres produits dérivés de couverture (target profit forward ...)

Le retournement du cours de l'USD à compter du 15 juillet 2008 a placé le Groupe Marnier Lapostolle dans une position de « sur couverture » qui a fait l'objet d'un rachat négocié pour une somme de 20 300 milliers d'euros.

La valorisation (mark to market) au 31 décembre 2008 selon la norme IFRS 39 a nécessité la constitution d'une provision pour risque de 16 713 milliers d'euros.

2.4.1.2. - Risque de taux

Le Groupe Marnier Lapostolle détient des actifs financiers significatifs.

Il s'agit essentiellement d'OPCVM monétaires ou assimilés, placements liquides sans restrictions, comptabilisés en « cash équivalent ».

Le risque de taux d'intérêt auquel le Groupe est exposé provient des emprunts à long terme de sa filiale Chilienne mais ne sont pas significatifs.

2.4.1.3. - Risque sur actions

Au 31 décembre 2008, le Groupe Marnier Lapostolle détenait 1 609 actions propres (hors contrat de liquidité).

Sur la base du cours de clôture au 31 décembre 2008, la valeur des actions propres détenues à cette date s'élevait à 6 259 milliers d'euros.

2.4.2. - Risque de liquidité

Le Groupe Marnier Lapostolle pratique une gestion prudente qui lui permet de disposer d'un niveau suffisant de liquidités et de titres négociables sur le marché afin d'honorer ses engagements.

Au 31 décembre 2008, la trésorerie et équivalents de trésorerie ressort à 40 673 milliers d'euros

2.4.3. - Risque de crédit

Le risque de crédit est quasi inexistant, le chiffre d'affaires export étant réalisé par les agents importateurs, filiales de grands groupes de spiritueux (Moët-Hennessy, Suntory, Pernod Ricard...) ; le chiffre d'affaires France est principalement réalisé avec les entreprises de la grande distribution.

NOTE 3 - NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2008							
EN NORMES IFRS							
Tous les chiffres de cette section sont exprimés en milliers d'euros.							
3.1. - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Valeurs Brutes	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Autres variations	Ecarts de conversion	31/12/2008	
Concessions, Brevets.	63					63	
Fonds de commerce	584					584	
Autres immobilisations incorporelles	2 196	62			-25	2 233	
Avances et acomptes	0	279				279	
TOTAL	2 843	341	0	0	-25	3 159	
Amortissements	31/12/2007	Dotations	Reprises	Autres variations	Ecarts de conversion	31/12/2008	
Concessions, Brevets.	22					22	
Autres immobilisations incorporelles	1 069	269			-16	1 322	
TOTAL	1 091	269	0	0	-16	1 344	
Valeurs nettes	1 752					1 815	
3.2. - IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Valeurs Brutes	31/12/2007	Acquisitions	Cessions	Autres variations	Ecarts de conversion	31/12/2008	
Terrains	27 533	747	241		-1 887	26 152	
Constructions	39 182	627	321	159	-1 976	37 871	
Installations tech, mat et outillage	32 305	1 316	843	14	-1 330	31 462	
Autres immobilisations corporelles	14 840	1 029	347	46		15 568	
Immobilisations corporelles en cours	219	19		-219		19	
Avances et acomptes/imm. corp	10	163	10			163	
TOTAL	114 089	3 901	1 762	0	-5 193	111 035	
dont immeubles de placement	7 882					7 813	
Amortissements	31/12/2007	Correction d'erreur	Dotations	Reprises	Autres variations	Ecarts de conversion	31/12/2008
Terrains	3 744		599	237	82	-224	3 964
Constructions	13 066	-125	1 338	187	-112	-136	13 844
Installations tech, mat et outillage	22 096	-120	2 265	838	-201	-802	22 400
Autres immobilisations corporelles	9 231	-39	1 111	341	5	8	9 975
TOTAL	48 137	-284	5 313	1 603	-226	-1 154	50 183
dont immeubles de placement	1 926						2 162
Valeurs nettes	65 952						60 852
dont immeubles de placement	5 956						5 651

3.3. - IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les cessions d'immeubles de placement réalisées au cours de l'exercice 2008 ont dégagé une plus value de 73 K€. Ce résultat est présenté sous la rubrique "Autres produits et charges opérationnels" (note 3.17). Après impôt, la plus-value nette ressort à 48 K€.

Aucune évaluation n'a été effectuée au 31 décembre 2008 par un évaluateur indépendant. Par ailleurs, il n'existe aucune restriction quant à la cessibilité de ces immeubles.

3.4. - ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

Actifs financiers	31/12/2008	31/12/2007
Actifs financiers non courants		
Titres de participation non consolidés	225	225
Autres titres immobilisés	31	29
Prêts	178	203
Autres immobilisations financières	257	348
TOTAL	691	805
Actifs financiers courants		
Prêts	737	841
Autres immobilisations financières	326	328
Valeurs mobilières de placement	17 227	28 487
TOTAL	18 290	29 656

3.5. - STOCKS ET EN COURS

Valeur brutes et dépréciations	Montant brut 31/12/2008	Dépréciations 31/12/2008	Montant net 31/12/2008	Montant net 31/12/2007
Matières premières	27 007	804	26 203	25 560
En-cours de Production	3 362		3 362	3 630
Produits Intermédiaires et finis	12 869		12 869	14 752
Marchandises	786		786	69
TOTAL	44 024	804	43 220	44 011

3.6. - CREANCES CLIENTS

Valeur brutes et dépréciations	Montant brut 31/12/2008	Dépréciations 31/12/2008	Montant net 31/12/2008	Montant net 31/12/2007
Créances clients	37 504	36	37 468	29 300
TOTAL	37 504	36	37 468	29 300

3.7. - AUTRES CREANCES

Autres créances	Montant brut 31/12/2008	Dépréciations 31/12/2008	Montant net 31/12/2008	Montant net 31/12/2007
Créances sociales	48		48	74
Créances fiscales	18 141		18 141	1 033
Débiteurs divers	422		422	650
Charges constatées d'avance	2 357		2 357	2 398
Actifs d'impôt différé	91		91	834
TOTAL	21 059	0	21 059	4 989

3.8. - TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Trésorerie	22 299	20 895
Valeurs mobilières de placement	18 374	46 407
Trésorerie et équivalents	40 673	67 302
Valeurs mobilières de placement (note 3.4)	17 227	28 487
Concours bancaires (note 3.11)	-72	-99
	57 828	95 690
Dépréciation valeurs mobilières de placement	1 623	219
Trésorerie nette avant dépréciation	59 451	95 909

3.9. - IMPOTS DIFFERES

	31/12/2007	Variations de l'exercice		31/12/2008
		Capitaux propres	Résultat	
<u>Actifs d'impôt différé</u>				
Non courant	4247	-597	137	3 787
Courant	833		-742	91
Sous-total	5 080	-597	-605	3 878
<u>Passifs d'impôt différé</u>				
Non courant	257		-39	218
Impôts différés nets	4 823	-597	-566	3 660

Le taux d'imposition utilisé pour les éléments différés sur les exercices ultérieurs est de 34,43% en 2008 pour les sociétés de droit français.

Impôts différés par nature	31/12/2008	31/12/2007
Provision engagements de retraite	5 899	6 304
Immobilisations	-1 994	-1 982
Autres	-245	501
Impôts différés nets	3 660	4 823

3.10. - PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

	31/12/2007	variations de l'exercice		31/12/2008
		capitaux propres	résultat	
Provisions non courantes				
Engagements de retraite (1)	18310	-1 772	595	17 133
Engagements médailles du travail	132		-7	125
Litiges	70		-70	0
TOTAL	18 512	-1 772	518	17 258
Provisions courantes				
Pertes de change (2)			16 713	16 713
Risque VMP (3)			840	840
Litiges			410	410
TOTAL	0	0	17 963	17 963

(1) Engagements de retraite :

Les engagements de la société mère à ce titre décrits au paragraphe 2.2.9. ci-dessus ont été calculés à partir de la rémunération brute (personnel actif) ou de la pension versée (retraités) et tiennent compte :

- de la réévaluation des droits des salariés en fonction de l'inflation évaluée à 2 % par an
- de la table de survie TH/TF 2000-2002 (période d'activité)
- de la table de survie TGF H 05 (période de liquidation des rentes)
- du "turn-over" évalué à 2 %
- du taux d'actualisation de la dette défini par les normes (taux de rendement des obligations corporate de notation AA (zone euro) : 5,76% (en 2007 : 5,48%)

Cette retraite proposée par la société est optionnelle, au choix du salarié qui peut lui préférer l'indemnité de fin de carrière conventionnelle.

La provision a été calculée en retenant le produit actuariel estimé le plus avantageux pour le salarié au moment de son départ en retraite.

Les départs en retraite sont considérés à l'initiative des salariés justifiant ainsi l'application des charges sociales et fiscales. Les écarts actuariels sont directement comptabilisés en capitaux propres.

Variation de la dette relative aux avantages du personnel en 2008 et prévision pour 2009 :				
	Indemnités de fin de carrière	Article 39	Total engagements retraites	Médailles du travail
Au 1er Janvier 2008	188	18 122	18 310	132
Coût des services rendus de l'année	82	-177	-95	6
Charge d'intérêts de l'année	10	880	890	7
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	-42	-1 730	-1 772	-4
Prestations réelles	0	-200	-200	-16
Au 31 décembre 2008	238	16 895	17 133	125
Au 1er janvier 2009	238	16 895	17 133	125
Coût des services rendus de l'année	32	0	32	6
Charge d'intérêts de l'année	13	973	986	6
Gains (-) / Pertes (+) actuariels	0	0	0	0
Prestations théoriques	-10	-1 048	-1 058	-20
Au 31 décembre 2009	273	16 820	17 093	117

(2) Provision pour pertes de change:

Provision comptabilisée sur la base de l'évaluation à la juste valeur des contrats de change existants au 31 décembre 2008.

(3) Provision pour risque VMP:

Provision comptabilisée, au-delà de la valeur liquidative des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2008, sur des fonds dont la liquidité n'est pas immédiate et sur la base des échéanciers partiels de remboursement fournis par les intermédiaires.

3.11. - DETTES FINANCIERES

	31/12/2008	31/12/2007
Emprunts bancaires	9 914	8 616
Participation des salariés	5 416	5 878
Concours bancaires	72	99
Autres	3 522	4 591
TOTAL	18 924	19 184
Dettes financières à long terme	8 558	9 328
Dettes financières à court terme	10 366	9 856
TOTAL	18 924	19 184

Les dettes financières à long terme sont à échéances comprises entre 1 et 5 ans.

3.12. - AUTRES PASSIFS NON COURANTS		
Les autres passifs non courants correspondent à la provision pour participation des salariés.		
3.13. - AUTRES DETTES		
	31/12/2008	31/12/2007
Dettes sociales	6 725	6 674
Dettes fiscales	1 006	1 365
Fournisseurs d'immobilisations	330	205
Dettes diverses	7 819	7 311
Autres passifs courants	4	9
TOTAL	15 884	15 564
3.14. - CHIFFRE D'AFFAIRES		
REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITES		
	2008	2007
Ventes de Produits et de Marchandises		
Produits MARNIER-LAPOSTOLLE	110 717	123 419
Vins CHILIENS	9 960	11 824
	120 677	135 243
Ventes de Prestations	2 386	2 088
TOTAL DES VENTES	123 063	137 331
La fabrication de chaque catégorie de produit est assurée par des entités distinctes qui supportent les seuls coûts de ces produits.		
L'essentiel de la marge opérationnelle du groupe provient des produits Marnier Lapostolle.		
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE PRODUITS ET MARCHANDISES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES		
	2008	2007
FRANCE	11 347	12 010
UNION EUROPEENNE (U.E)	20 692	20 757
EUROPE HORS UNION EUROPEENNE	1 843	2 838
TOTAL EUROPE	33 882	35 605
ETATS UNIS	68 040	79 271
AUTRES PAYS DU CONTINENT AMERICAIN	14 096	15 776
ASIE	3 117	3 097
AUTRES	1 541	1 494
TOTAL MONDE	120 677	135 243

3.15.- TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

La Société des Produits Marnier Lapostolle SA distribue ses produits aux USA par l'intermédiaire de sa filiale de droit américain la société Marnier Lapostolle Inc . Cette dernière distribue également sur le territoire des USA les vins chiliens que produit la société Casa Lapostolle SA.

La Société des Produits Marnier Lapostolle SA distribue également ses produits en Belgique et aux Pays-Bas par l'intermédiaire de sous-filiales dont elle contrôle indirectement le tiers du capital.

3.16. -AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

	2008	2007
Production immobilisée	398	324
Subvention d'exploitation	388	322
Autres produits de gestion courante (1)	13 320	15 331
Reprise provision engagements de retraite	295	907
Reprise provision dépréciation clients	20	50
Transfert de charges d'exploitation	61	9
Plus-value de cession	30	0
TOTAL	14 512	16 943

(1) dont 12 710 milliers d'euros de produits réalisés par la société Marnier Lapostolle Inc aux termes de l'accord de distribution conclu avec son agent aux Etats-Unis (14 753 milliers d'euros en 2007)

3.17. -AUTRES PRODUITS & CHARGES OPERATIONNELS

Cette rubrique comprend les événements majeurs et inhabituels intervenus au cours de la période

	2008	2007
Plus value de cession d'immeubles de placement	73	1653
TOTAL	73	1653

3.18. -RESULTAT FINANCIER		
Coût de l'endettement net	2008	2007
Charges financières des emprunts	-2 309	-2 196
Résultat de la gestion de trésorerie	-726	3 533
TOTAL	-3 035	1 337
Autres charges et produits financiers	2008	2007
Juste valeur des intruments financiers dérivés	1 085	-285
Résultat de change sur transactions et contrats en devises (1)	-26 818	1 893
Provisions pour pertes de change et risque VMP (Note 3.10.)	-17 553	0
Divers	288	20
TOTAL	-42 998	1 628
RESULTAT FINANCIER	-46 033	2 965

(1) dont 20 300 milliers d'euros consécutifs au coût de la suppression du risque de surcouverture existant sur certains contrats de produits dérivés de change.

3.19.-CHARGE D'IMPOT

Impôt sur les résultats	2008	2007
Charge d'impôt courant	-10 006	11 009
Charge nette d'impôt différé	618	-390
TOTAL	-9 388	10 619
Charge d'impôt théorique	2008	2007
Résultat comptable avant impôt	-30 310	31 028
Taux d'impôt applicable	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	-10 436	10 683
Incidence des différences permanentes	71	594
Incidence des différents taux d'imposition étrangers	977	-658
Charge d'impôt comptabilisé	-9 388	10 619

3.20. -RESULTAT PAR ACTION

	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat net consolidé part du groupe (en milliers d'euros)	-20 969	20 312
Nombre d'actions	85 000	85 000
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	-246,69	238,96
Nombre d'actions hors actions propres	83 317	83 590
RESULTAT PAR ACTION (en euros)	-251,67	242,99

3.21.-ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2008, les engagements donnés par le Groupe Marnier Lapostolle sont représentés par :

Instruments financiers dérivés :

Les contrats de change existants au 31 décembre 2008, courant pour certains jusqu'au 31 décembre 2010, ont été requalifiés en contrat dits spéculatifs. Ils ont été comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur la base des taux de clôture de 1,3917 pour le dollar américain et de 1,6998 pour le dollar canadien. Les engagements pris varient en fonction de l'évolution des taux et des niveaux de désactivation des contrats.

Un des contrats de type "chooser" ne permet pas de connaître la devise de change (vente USD ou vente CAD) avant la date de fixing. Les engagements maximum exprimés dans le tableau ci-dessous ne prennent pas en compte les engagements liés à ce produit, qui peuvent être soit de 18 millions USD, soit de 18 millions CAD.

	Juste valeur (milliers €)	Engagement 31/12/2008 (milliers devises)	Engagement maximum (milliers devises)
Dollar américain (USD)	16 574	95 650	171 650
Dollar canadien (CAD)	139	0	16 000
Total	16 713		

L'engagement maximum sur le dollar américain peut être porté à 189,7 millions USD de même que l'engagement maximum sur le dollar canadien peut être porté à 34 millions CAD en fonction de l'évolution des taux de change EUR/USD et EUR/CAD.

L'engagement maximum exprimé en euros à recevoir, quelle que soit l'évolution des cours de change EUR/USD et EUR/CAD, sera de 126,8 millions d'euros.

Une provision pour perte de change a été comptabilisée au 31 décembre 2008 pour 16 713 milliers d'euros en accord avec l'évaluation à la juste valeur (note 3.10.).

Achats vignes Sancerre :

Le solde restant à verser, soit 40 % (Tenure), sur l'acquisition de vignes d'appellation Sancerre est de 723 milliers d'euros sur la base des prix 2002, actualisable en fonction de l'évolution du prix du foncier de l'AOC Sancerre au jour du règlement devant intervenir dans le délai minimum de 5 ans à compter de la signature (augmentation estimée à environ 20% à ce jour).

Achats raisins Chili :

Les contrats d'achats conclus avec des producteurs chiliens pour la fourniture de raisins, à des conditions de prix ou de volumes prédéfinis et pour des périodes se terminant de 2010 à 2020, sont évalués à 847 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

3.22.-EFFECTIFS

Catégories	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	169	173
Techniciens - Agents de maîtrise	38	39
Employés	97	99
Ouvriers	252	244
TOTAL	556	555

3.23. -REMUNERATION NETTE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

(en milliers d'euros)	2008
Salaires et autres avantages à court terme	2577
Avantages en nature	148

Les dirigeants sont susceptibles de bénéficier en outre de pensions de retraite dont le montant ne peut être évalué, compte tenu des incertitudes liées à l'octroi de ces pensions (âge des dirigeants, conditions de performance).

3.24. -REMUNERATION NETTE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

(en milliers d'euros)	2008
Salaires et autres avantages à court terme	403
Avantages en nature	0

3.25. -HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	2008	2007
Honoraires afférents au contrôle légal des comptes individuels et consolidés	197	156
Honoraires afférents aux conseils et prestations de services directement liés à la mission de contrôle légal des comptes consolidés	13	4

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

Société Anonyme au Capital de 27.157.500 Euros

Siège Social :

91, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

RAPPORT

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Pierre DELORY
35, AVENUE VICTOR HUGO
75116 - PARIS

BERNARD GODET
19, AVENUE DE MESSINE
75008 - PARIS

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- . le contrôle des comptes consolidés de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, intitulée « Faits marquants », qui expose l'incidence de la cession de certains produits dérivés de change sur les résultats de l'exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- . Nous nous sommes assurés que la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, intitulée « Faits marquants », donne une information appropriée,

- . Comme il est précisé dans la note 2.1 de l'annexe, votre société est conduite à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses pour préparer ses états financiers, notamment sur l'évaluation des engagements de retraite. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à vérifier le caractère raisonnable de l'évaluation ainsi obtenue. Nous avons vérifié que les notes 2.2.9 et 3.10 de l'annexe aux comptes consolidés fournissent une information appropriée.

- . Votre société utilise des instruments dérivés à des fins de couverture de risque de change sur des transactions commerciales. Ces produits dérivés font l'objet d'une valorisation par les opérateurs financiers. Nos travaux ont consisté à s'assurer que le processus d'évaluation couvre l'intégralité des contrats souscrits et que les données incluses dans les contrats ont été correctement prises en considération pour l'évaluation desdits produits dérivés. Nous avons également vérifié que les notes 2.4.1.1, 3.10 et 3.21 donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Pierre DELORY

Bernard GODET

COMPTES SOCIAUX

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(En milliers d'Euros)

	ACTIF	2008			2 007
Notes		Montant Brut	Amortissements Provisions	Montant Net	Montant Net
3.	ACTIF IMMOBILISE	116 334	41 229	75 105	75 420
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 446	1 273	2 173	2 088
	Concessions, brevets et droits similaires	225	24	201	201
	Fonds commercial	819		819	819
	Autres immobilisations incorporelles	2 402	1 249	1 153	1 068
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 031	39 900	25 131	25 975
	Terrains	8 880	2 480	6 400	6 275
	Constructions	18 138	10 426	7 712	7 736
	Installations techniques, matériel et outillages industriels	25 595	18 831	6 764	7 680
	Autres immobilisations corporelles	12 236	8 163	4 073	4 101
	Immobilisations en cours	19		19	173
	Avances et acomptes	163		163	10
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	47 857	56	47 801	47 357
	Autres participations	38 837		38 837	38 837
	Créances rattachées à des participations	2 283		2 283	2 704
	Autres titres immobilisés	5 858	56	5 802	4 859
	Prêts	281		281	284
	Autres immobilisations financières	598		598	673
4.5.	ACTIF CIRCULANT	136 104	2 452	133 652	145 266
	STOCKS ET EN-COURS	38 267	805	37 462	38 349
	Matières premières, approvisionnements	22 960	805	22 155	21 936
	En cours de production de biens	2 024		2 024	1 811
	Produits intermédiaires et finis	13 180		13 180	14 533
	Marchandises	103		103	69
	CREANCES	42 654	24	42 630	26 984
	Avances et acomptes versés sur commandes	105		105	68
	Clients et comptes rattachés	24 439	24	24 415	25 465
	Autres créances	18 110		18 110	1 451
	DIVERS	55 183	1 623	53 560	79 933
4.6.	Valeurs mobilières de placement	37 074	1 623	35 451	74 489
	Disponibilités	18 109		18 109	5 444
	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	3 196		3 196	2 990
11.	Charges constatées d'avance	2 134		2 134	2 345
	Ecart de conversion actif	1 062		1 062	645
	TOTAL ACTIF	255 634	43 681	211 953	223 676

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

(En milliers d'Euros)

Notes	PASSIF	2008	2007
	CAPITAUX PROPRES	153 147	180 548
8.	Capital	27 158	27 158
8.	Ecart de réévaluation	943	943
	Réserve légale	3 003	3 003
	Réserves statutaires ou contractuelles	105 598	103 693
8.	Réserves réglementées	5 869	4 774
	Autres réserves	4 764	4 764
	Report à nouveau	16 759	14 386
	Résultat de l'exercice	-16 189	16 711
4.	Provisions réglementées	5 242	5 116
4.	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	19 149	847
	Provisions pour risques	19 024	715
	Provisions pour charges	125	132
5.	DETTES	39 303	41 590
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71	93
	Emprunts et dettes financières divers	15 537	17 874
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	103	3
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 304	7 354
	Dettes fiscales et sociales	7 369	8 935
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	330	205
	Autres dettes	7 589	7 126
	COMPTES DE REGULARISATION - PASSIF	354	691
	Produits constatés d'avance	1	8
	Ecart de conversion passif	353	683
	TOTAL PASSIF	211 953	223 676

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

COMPTE DE RESULTAT 2008

(En milliers d'Euros)

Notes		2008	2007
	PRODUITS D'EXPLOITATION	109 926	121 963
12.	Chiffre d'affaires net	109 676	123 093
	Production stockée	-1 140	-2 671
	Production immobilisée	397	324
	Subvention d'exploitation	388	322
	Reprise sur provisions, transferts de charges	266	292
	Autres produits	339	603
	CHARGES D'EXPLOITATION	96 273	96 912
	Achats de marchandises	64	94
	Variation de stocks de marchandises	-34	-31
	Achats de matières premières et autres approvisionnements	31 279	31 461
	Variation de stocks de matières premières et autres approvisionnements	-769	-314
	Autres achats et charges externes	31 892	32 650
	Impôts et taxes	2 896	2 847
	Salaires et traitements	17 888	17 913
	Charges sociales	8 522	8 355
	Dotations aux amortissements et provisions	4 267	3 647
	Autres charges	268	290
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	13 653	25 051
	QUOTE PART/OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
	Produits financiers	7 483	5 296
	Charges financières	46 766	2 734
14.	2 - RESULTAT FINANCIER	-39 283	2 562
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-25 630	27 613
	Produits exceptionnels	613	1 128
	Charges exceptionnelles	1 192	805
15.	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	-579	323
16.	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-10 020	9 716
	6 - PARTICIPATION DES SALARIES		1 509
	7 - RESULTAT NET	-16 189	16 711

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

S O M M A I R E DE L'ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

- 1. Faits marquants**
- 2. Règles et méthodes comptables**
- 3. Actif immobilisé**
- 4. Provisions**
- 5. Créances et des dettes**
- 6. Trésorerie gérée et liquidité**
- 7. Créances et dettes concernant les entreprises liées**
- 8. Variation des capitaux propres**
- 9. Charges à payer**
- 10. Produits à recevoir**
- 11. Charges constatées d'avance**
- 12. Chiffre d'affaires**
- 13. Personnel et rémunération des organes de direction**
- 14. Résultat financier**
- 15. Résultat exceptionnel**
- 16. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices**
- 17. Incidence des évaluations fiscales dérogatoires**
- 18. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts**
- 19. Engagements financiers**
- 20. Tableau des soldes intermédiaires de gestion**
- 21. Tableau-liste des Filiales et participations**

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

ANNEXE AUX COMPTES 2008

**(toutes les sommes mentionnées dans l'annexe
sont exprimées en milliers d'€uros sauf indications contraires)**

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008 ont été arrêtés par le Directoire en date du 10 mars 2009. Ils ont ensuite été examinés par le Conseil de Surveillance en date du 10 mars 2009.

1. FAITS MARQUANTS

. La politique de couverture du risque de change dollar de la société, qui réalise 57% de ses ventes dans cette devise, a été mise à mal par le retournement brutal de la parité eurodollar en Juillet 2008. La société s'est retrouvée face à un risque de « surcouverture », c'est-à-dire de devoir céder, à un cours fixé à l'avance, des quantités de dollars supérieures à ses encaissements commerciaux, et donc de devoir acquérir la différence sur le marché à un cours qui se renforçait chaque jour. Face à un contexte monétaire très incertain, la société a donc pris la décision de racheter certaines conditions des produits dérivés de change en cause (multiples) pour un coût immédiat de 20,3 millions € (note 14).

Les produits dérivés ont été comptabilisés à leur valeur de marché au 31 décembre 2008 et ont entraîné en outre la constitution d'une provision pour risques de 16,7 millions €.

. La société a reçu un dividende exceptionnel de 2,5 millions € de la SCI du Val à la suite d'importantes cessions d'immeubles au cours de l'exercice 2007.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- .Continuité de l'exploitation
- .Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- .Indépendance des exercices

et en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 et ses modifications successives ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des licences et brevets et des droits au bail acquis avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation à hauteur de 234 K€ (note 8).

Les licences et brevets ainsi que les droits au bail acquis ne sont pas amortis.

Les autres immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis linéairement en fonction de leurs durées de vie estimées de 1 à 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

L'écart de réévaluation portant sur les éléments non amortissables (terrains) s'élève à 709 K€ (note 8).

Compte tenu des nouvelles normes, nous avons utilisé, pour les immobilisations corporelles, l'approche par composants (en particulier pour le matériel et outillage), ainsi que la durée d'utilité de chaque immobilisation, au-delà d'un montant significatif.

Les amortissements fiscaux sont pratiqués sur les durées d'usage admises par l'administration. La différence entre les dotations fiscales et économiques a été comptabilisée dans le compte dotations aux provisions dérogatoires (provisions réglementées)

Plan des amortissements

Durée de vie économique

Vignes et plantations	5 à 27 ans
Agencements de terrains	10 ans
Constructions industrielles	50 ans
Autres bâtiments	60 ans
Agencements de constructions	10 à 15 ans
Matériel et Outillage	10 à 15 ans
Composants s/matériel	3 à 5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel informatique	2 à 4 ans

Immobilisations financières

- Titres de participations

Les titres de participation sont valorisés à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute. La valeur d'inventaire est estimée à partir de la quote-part de la situation nette comptable réévaluée, s'il y a lieu, pour tenir compte de la valeur de rentabilité dégagée par la société concernée.

- Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés, constitués essentiellement d'actions propres destinées à être annulées, sont valorisés à leur coût d'acquisition.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le coût des marchandises et matières premières est composé du coût d'achat et des frais accessoires.

Le coût des produits finis est un coût réel de production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'entrée défini ci-dessus.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances font l'objet d'une appréciation cas par cas et la provision pour dépréciation est constituée sur chacune d'elles en fonction du risque encouru.

Valeurs mobilières de placement

Il s'agit de placements de trésorerie, essentiellement constitués de Sicav, Fonds communs de placement, obligations, certificats de dépôt et bons à moyen terme négociables.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de marché à la clôture est inférieure à la valeur d'acquisition.

Les pertes et profits de change non réalisés sur les placements en devises sont comptabilisés en résultat financier.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées, lorsque les risques et charges sont nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours à la clôture, les rendent probables.

Opérations en devises

Les ventes et les achats libellés en devises étrangères sont convertis en euros au cours du mois de la transaction.

A la date de clôture :

Les créances et dettes en devises sont converties au cours de clôture et l'écart comptabilisé en écart de conversion actif ou passif, les pertes faisant l'objet d'une provision pour pertes de change.

Les opérations commerciales de l'exercice faisant l'objet d'une couverture de change fixant le cours à l'échéance ne sont pas réévaluées au cours de clôture.

Au 31 décembre 2008, l'ensemble des opérations en devises a été considéré comme non couvert.

Instruments financiers dérivés

La société n'a recours qu'à des instruments de change.

Les contrats de change sont divisés en opérations de couverture et en opérations dites spéculatives.

Les opérations qui ne peuvent répondre aux critères de la couverture sont considérées comme des opérations spéculatives. Dans le cas où ces instruments financiers ne sont pas cotés sur un marché, la société a recours, pour les évaluer à la juste valeur à des modèles de valorisation qui reposent sur un certain nombre d'hypothèses. Toute perte potentielle ainsi identifiée fait l'objet d'une provision pour risques à la clôture de l'exercice.

Engagements de retraite

Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière et de pensions sont repris en note 19, dans la partie traitant des engagements hors bilan.

3. ACTIF IMMOBILISE

	Valeur Brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute en fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	3 114	332		3 446
Immobilisations Corporelles	63 513	2 563	1 045	65 031
Immobilisations Financières	47 358	1 409	910	47 857
Total	113 985	4 304	1 955	116 334

Immobilisations financières

Nous vous informons que dans le cadre du programme de rachat d'actions confirmé par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2008, la société a racheté au cours de l'exercice, 251 de ses propres actions pour une somme de 974 K€. Au 31 décembre 2008, la société détenait 1 209 actions en voie d'annulation pour une valeur d'acquisition de 5 482 K€.

Nous vous rappelons que la société a confié, à partir du 3 juillet 2006, à Crédit Agricole Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'Investissement et approuvée par la décision de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) du 22 mars 2005.

A la clôture de l'exercice, 74 titres sont déposés chez Crédit Agricole Cheuvreux pour une valeur de 343 K€, ainsi qu'un compte en espèces pour 77 K€.

Amortissements

	Amortissements au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 026	247		1 273
Immobilisations corporelles	37 538	3 211	849	39 900
Total	38 564	3 458	849	41 173

4. PROVISIONS

Nature des Provisions	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Provisions réglementées:				
Provision pour hausse des prix	1 109	347	185	1 271
Amortissements dérogatoires	4 007	254	290	3 971
	5 116	601	475	5 242
Provisions pour risques et charges:				
Provisions pour litiges	70	410	70	410
Provisions pour pertes de change (1)	645	17 774	645	17 774
Provisions pour risques VMP (2)		840		840
Provisions médailles du travail	132		7	125
	847	19 024	722	19 149
Provisions pour dépréciation:				
Stocks et en cours	255	805	255	805
Clients	30	4	10	24
Actions propres		56		56
Valeurs mobilières de placements (3)	219	1 623	219	1 623
	504	2 488	484	2 508
Total	6 467	22 113	1 681	26 899
Dotations et reprises:				
d'exploitation		809	265	
financières		20 293	864	
exceptionnelles		1 011	552	
Total		22 113	1 681	

- (1) Provisions pour pertes de change :
- dont 16 712 K€ sur les contrats de change existants au 31 décembre 2008.
 - dont 1 062 K€ sur les créances et dettes en devises.
- (2) Provisions pour risques sur les valeurs mobilières de placement :
- Une provision pour risque de 840 K€ a été comptabilisée, au-delà de la valeur liquidative au 31 décembre 2008, sur des fonds dont la liquidité n'est pas immédiate, sur la base des échéanciers partiels de remboursement fournis par les intermédiaires.
- (3) Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placements :
- Une provision pour dépréciation de 1 623 K€ a été comptabilisée sur la base des valeurs liquidatives au 31 décembre 2008.

5. CREANCES ET DETTES

CREANCES	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé:			
- Créances rattachées à des participations	2 283	2 283	
- Prêts	281	103	178
- Autres immobilisations financières	598	112	486
Actif circulant			
- Créances clients et comptes rattachés	24 439	24 439	
- Créances sociales et fiscales	17 881	17 848	33
- Groupe	103	103	
- Autres créances	126	126	
- Charges constatées d'avance	2 134	2 131	3
Total	47 845	47 145	700

Les créances fiscales s'élèvent à 17,3 millions € et comprennent la créance de report en arrière des déficits ainsi que les acomptes d'impôt sur les sociétés de l'exercice.

DETTES	Montant Brut	Dont à un an au plus	Dont à plus d'un an et 5 ans au plus	Dont à plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	5 498	1 005	4 493	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 304	8 304		
Dettes fiscales et sociales	7 369	7 369		
Dettes sur immobilisations	330	330		
Groupe et associés	10 110	10 110		
Autres dettes	7 589	7 589		
Avances et acomptes sur commandes	103	103		
Total	39 303	34 810	4 493	

6. TRESORERIE GEREE ET LIQUIDITE

Trésorerie Gérée

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	Montant brut au 31/12/2008	Provisions au 31/12/2008	Montant net au 31/12/2008	Montant net au 31/12/2007
Obligations	1 000		1 000	0
Bons à moyen terme négociables	8 965		8 965	5 853
Fonds communs de placement	26 802	1 623	25 179	47 337
Dépôts à terme	38		38	5 070
Certificats de dépôts et billets de trésorerie				16 200
Autres (intérêts courus)	269		269	29
Total	37 074	1 623	35 451	74 489

Liquidité

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	de 0 à 3 mois	de 3 à 12 mois	>12 mois	Montant net
Obligations			1000	1000
Bons à moyen terme négociables		6000	2965	8965
Fonds communs de placement	19703	4321	1155	25179
Dépôts à terme	38			38
Autres (intérêts courus)	269			269
Total	20010	10321	5120	35451

7. CREANCES ET DETTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Actif	Montant
Créances rattachées à des participations	2283
Clients et comptes rattachés	10278
Autres créances	274
Passif	
Fournisseurs et comptes rattachés	40
Dettes financières	6798
Autres dettes	19
Compte de résultat	
Charges financières	384
Produits financiers	2732

8. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Le capital social de 27 157 500 € est composé de 85 000 actions d'une valeur nominale de 319,50 €. L'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mai 1998 a attribué un droit de vote double aux titres nominatifs détenus depuis plus de trois ans.

Capitaux propres au 31 décembre 2007	180 548
Dividendes distribués sur résultat 2007	-11 338
Variation des provisions réglementées	126
Résultat de l'exercice 2008	-16 189
Total	153 147

Les écarts de réévaluation proviennent de la réévaluation légale de 1976 et se décomposent comme suit : (sans changement sur l'exercice)

Licences et brevets	6
Droit au bail	228
Terrains	709
Total	943

Les réserves réglementées, sont représentées par :

• La réserve pour actions propres	4 831
• La réserve spéciale de réinvestissement des immobilisations	1 038
Total	5 869

9. CHARGES A PAYER

Emprunts et dettes financières divers	233
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	876
Dettes fiscales et sociales	2 587
Autres dettes	4 364
Dettes sur immobilisations	79
Total	8 139

10. PRODUITS A RECEVOIR

Créances rattachées à des participations	158
Autres créances	70
Valeurs mobilières de placement	269
Disponibilités	12
Total	509

11. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Charges d'exploitation (1)	2 134
----------------------------	-------

(1)- dont stock d'articles publicitaires non distribués à la clôture de l'exercice : 1 008 K€

12. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires résulte essentiellement de l'activité de fabrication et de commercialisation de vins et spiritueux sur les marchés suivants :

	2008	2007
France	11 347	12 010
Europe	21 116	21 673
Afrique et Moyen Orient	630	557
Etats-Unis d'Amérique	57 980	68 479
Autres pays du continent américain	11 942	13 600
Asie et Pacifique	3 049	3 222
Autres activités annexes	3 612	3 552
Total	109 676	123 093

Conformément aux normes du plan comptable, le chiffre d'affaires France comprend les droits de consommation et la vignette Sécurité Sociale perçus pour l'Etat, soit 276 K€ (2007 : 274 K€)

13. PERSONNEL

Effectif moyen (personnel salarié)	2008	2007
Cadres	97	101
Agents de maîtrise	28	29
VRP	54	55
Employés	82	84
Ouvriers	131	135
Total	392	404

La rémunération nette des membres des organes de direction au titre de l'exercice 2008 est de 2 433 K€ en salaires et autres avantages à court terme et de 148 K€ en avantages en nature.

14.RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier est négatif de 39 283 K€ et se décompose de la façon suivante :

Produits Financiers : 7 483 K€, dont :

Produits de participation des filiales	2 732
Autres intérêts et produits assimilés	1 171
Différences positives de change	2 056
Produits nets de cessions sur valeurs mobilières de placement (VMP)	660
Reprise sur provisions financières	864

Charges financières : 46 766 K€, dont :

Provision pour dépréciation des VMP	1 623
Provision pour actions propres	56
Provision pour perte de change	17 774
Provision pour risques VMP	840
Intérêts et charges assimilés	1 249
Différences négatives de change	24 264
Charges nettes de cessions de VMP	960

15. RESULTAT EXCEPTIONNEL

Produits exceptionnels :

Sur opérations de gestion			14
Sur opérations en capital			47
Reprises sur amortissements dérogatoires			290
Reprises sur provisions (hausse de prix)			185
Reprises sur provisions (risques et charges)			77
Total			613

Charges exceptionnelles :

Sur opérations de gestion		169
Sur opérations en capital		12
Dotations aux provisions (hausse de prix)		347
Dotations aux amortissements dérogatoires		254
Dotations aux provisions (risques et charges)		410
Total		1 192

16. VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

La ventilation de l'impôt entre les résultats « courant » et « exceptionnel » est retracée dans le tableau ci-dessous :

	Résultat avant impôt	Crédit d' impôts	Résultat net
Courant	-25 630	-10020	-15610
Exceptionnel	-579		-579
Total	-26 209	-10020	-16189

La société a opté pour le report en arrière du déficit de l'exercice pour un montant de 10 005 K€.

17. INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES

Résultat de l'exercice		-16 189
Dotations aux provisions réglementées		601
Réduction d'impôt correspondant		-200
Reprise provisions réglementées		-475
Augmentation d'impôt correspondant		158
Imputation du report en arrière du déficit		-10 005
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires		-26 110

18. ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS

Accroissements:		
Provision pour hausse des prix		1 271
Amortissements dérogatoires		3 971
Impôt correspondant (34,43%)		-1 805
Allègements:		
Charges déductibles l'année suivante		596
Impôt correspondant (34,43%)		205

Le montant des moins-values à long terme reportables sur 10 ans est de 899 K€ à la clôture, pouvant s'imputer sur d'éventuelles plus-values de même nature.

19. ENGAGEMENTS FINANCIERS

- Instruments financiers dérivés :

Les contrats de change existants au 31 décembre 2008 courent pour certains jusqu'au 31 décembre 2010, et ne sont pas qualifiés de couverture. Ils ont été comptabilisés au bilan à leur juste valeur, en fonction du taux de clôture de 1,3917 pour le dollar américain et de 1,6998 pour le dollar canadien. Les engagements pris varient en fonction de l'évolution des taux et des niveaux de désactivation des contrats.

Un des contrats ne permet pas de connaître la devise de change (vente USD ou vente CAD) avant la date de fixing. Les engagements maximum exprimés dans les tableaux ci-dessous ne prennent pas en compte les engagements liés à ce produit, et qui peuvent être soit de 18 millions USD soit de 18 millions CAD.

		Juste valeur	Engagement	Engagement
		(milliers €)	31/12/2008 (milliers devises)	maximum (milliers devises)
Opérations non qualifiées comptablement de couverture				
	Dollar américain (USD)	16 573	95 650	171 650
	Dollar canadien (CAD)	139	0	16 000
Total		16 712		

Note :

L'engagement maximum sur le dollar américain peut être porté à 189,7 millions USD de même que l'engagement maximum sur le dollar canadien peut être porté à 34 millions CAD en fonction de l'évolution des taux de change EUR/USD et EUR/CAD.

L'engagement maximum exprimé en euros à recevoir, quelque soit l'évolution des cours de change EUR/USD et EUR/CAD sera de 126,8 millions d'euros.

Une provision pour perte de change a été comptabilisée au 31/12/2008 pour 16 712 K€ en accord avec l'évaluation à la juste valeur (note 4).

Le tableau ci-dessous, sous réserve des remarques précédentes, donne par type d'instruments de change (options de change vanilles et autres contrats de change), les montants notionnels de devises à livrer- négatifs- et à recevoir –positifs.

(en milliers de devises)		EUR		USD		CAD	
Taux EURUSD et EURCAD au 31/12/2008							
1,3917 et 1,6998		ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS	ENGAGEMENTS
		31/12/2008	MAXIMUM	31/12/2008	MAXIMUM	31/12/2008	MAXIMUM
Options de change en position acheteur							
Achat EUR		0	7 198	0	-10 000		
Achat USD		-1 471	- 1 471	1 950	1 950		
Achat CAD							
Options de change en position vendeur							
Vente USD		28 136	28 136	-40 500	-40 500		
Vente EUR		-6 757	-6 757	10 000	10 000		
Vente CAD							
TOTAL OPTIONS VANILLES		19 908	27 106	-28 550	-38 550		
Autres contrats de change							
Achat EUR		117 605	170 423	-175 100	-241 100		-16 000
Achat USD		-83 077	-83 077	108 000	108 000		
Achat CAD							
TOTAL AUTRES CONTRATS		34 528	87 346	-67 100	-133 100		-16 000
TOTAL		54 436	114 452	-95 650	-171 650		-16 000

- Retraites et pensions :

L'engagement de la société au 31 décembre 2008 a été calculé en tenant compte des engagements au titre de ce régime propre à l'entreprise, ou des indemnités de fin de carrière lorsque celles-ci se révèlent plus favorables pour le salarié. Les calculs ont été effectués à partir de la rémunération brute (personnel actif) ou de la pension versée (retraités) et tiennent compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, de la rotation des effectifs, de l'évolution du coût de la vie et des salaires. Cette dette future a été actualisée au taux de 5,76%.

Personnel actif	6 080 K€
Retraités	11 053 K€

- Droit Individuel à la Formation

Au 31 décembre 2008, les engagements au titre du Droit Individuel à la Formation représentent 27 255 heures.

- Sancerre

Au 31 décembre 2008 les engagements donnés par la société Marnier Lapostolle représentent le solde, soit 40% (Tenure), sur l'acquisition de vignes d'appellation Sancerre : 723 K€ sur la base des prix 2002, actualisable en fonction de l'évolution du prix du foncier de l'AOC Sancerre au jour du règlement devant intervenir dans le délai minimum de 5 ans à compter de la signature (augmentation estimée à environ 20% à ce jour).

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

en milliers d'Euros						
Produits (colonne 1)		Charges (colonne 2)		Soldes intermédiaires des exercices		
				(Colonne 1) - (Colonne 2)	N : 2008	N - 1 : 2007
Ventes de marchandises	71	Coût d'achat des marchandises vendues	30	Marge commerciale	41	25
Production vendue	109 604					
Production stockée		ou déstockage de production	1 140			
Production immobilisée	397					
Total	110 001	Total	1 140	Production de l'exercice	108 862	120 657
Production de l'exercice	107 722					
Marge commerciale	41	Consommation de l'exercice en provenance des tiers*	62 679			
Total	107 763	Total	62 679	Valeur ajoutée	45 084	56 613
Valeur ajoutée	45 084	Impôts, taxes et versements assimilés	2 619			
Subvention d'exploitation	368	Charges de personnel	26 409			
Total	45 472	Total	29 028	Excédent brut d'exploitation	16 444	28 093
Excédent brut d'exploitation	16 444					
Reprises sur charges et transferts de charges	266	Dotations aux amortissements et aux provisions	4 267			
Autres produits	339	Autres charges	268			
Total	17 049	Total	4 535	Résultat d'exploitation	12 514	25 051
Résultat d'exploitation	12 514					
Quotes-part de résultat sur opérations faites en commun		Quotes-parts de résultat sur opération faites en commun				
Produits financiers	7 483	Charges financières	46 766			
Total	19 997	Total	46 766	Résultat courant avant impôts	-26 769	27 613
Produits exceptionnels	613	Charges exceptionnelles	1 192	Résultat exceptionnel	(579)	323
Résultat exceptionnel	-579	Participation des salariés				
Résultat courant avant impôts	-26 769	Impôts sur les bénéfices	-10 020			
Total	-27 348	Total	-10 020	Résultat de l'exercice	-17 328	16 711
Produits de cession d'élément d'actif	47	Valeur comptable des éléments cédés	12	Plus-values ou moins-values sur cessions d'éléments d'actif	35	2
*y compris droits de consommation et vignette Sécurité Sociale						

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

au 31 Décembre 2008

en milliers d'euros ou devises

	Pays	Capital		Capitaux propres autres que le capital		Quote part du capital détenu %	Valeur brute des titres détenus		Valeur nette des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Résultat (bénéfice ou perte) du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice		Chiffre d'affaires du dernier exercice			
		EUR		EUR			EUR		EUR				EUR					
Société Nouvelle M. de Schryve	Belgique	EUR	135	EUR	202	55,00	EUR	62	EUR	62	EUR	600	EUR	70	EUR	45	EUR	-
Marnier-Lapostolle Inc.	Etats-Unis	USD	1 000	USD	12 193	72,80	EUR	580	EUR	580	EUR	-	USD	570	USD	-	USD	100 106
S.C.I. DU VAL	France	EUR	16 769	EUR	44	100,00	EUR	16 769	EUR	16 769	EUR	1 623	EUR	800	EUR	2 538	EUR	1 446
Grandes Marques Nederland	Pays-Bas	EUR	189	EUR	24	85,71	EUR	111	EUR	111	EUR	-	EUR	78	EUR	68		-
Marnier Investissements S.A.	Suisse	CHF	33 444	CHF	586	99,76	EUR	21 314	EUR	21 314	CHF	-	CHF	(413)	CHF	-		-

**SOCIETE DES PRODUITS
MARNIER LAPOSTOLLE**

RAPPORTS

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

Société Anonyme au Capital de 27.157.500 Euros

Siège Social :

91, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

RAPPORT GENERAL **DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Pierre DELORY

**35, AVENUE VICTOR HUGO
75116 - PARIS**

BERNARD GODET

**19, AVENUE DE MESSINE
75008 - PARIS**

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- . le contrôle des comptes annuels de la SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la justification de nos appréciations ;
- . les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui expose l'incidence de la cession de certains produits dérivés de change sur les résultats de l'exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- . Nous nous sommes assurés que la note 1 de l'annexe donne une information appropriée.
- . La note 2 de l'annexe relative aux titres de participation présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation conduisant à la constitution éventuelle d'une provision pour dépréciation. Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, et avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.
- . Votre société utilise des instruments dérivés à des fins de couverture de risque de change sur des transactions commerciales. Ces produits font l'objet d'une valorisation par les opérateurs financiers. Nos travaux ont consisté à s'assurer que le processus d'évaluation couvre l'intégralité des contrats souscrits et que les données incluses dans les contrats ont été correctement prises en considération pour l'évaluation desdits produits dérivés. Nous avons également vérifié que les notes 2, 4 et 19 de l'annexe donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- . la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- . la sincérité des informations données dans le rapport, annexé au rapport de gestion, relatif aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Pierre DELORY

Bernard GODET

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER LAPOSTOLLE

Société Anonyme au Capital de 27.157.500 Euros

Siège Social :

91, boulevard Haussmann - 75008 PARIS

RAPPORT SPECIAL
DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS ET
ENGAGEMENTS REGLEMENTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

Pierre DELORY

**35, AVENUE VICTOR HUGO
75116 - PARIS**

BERNARD GODET

**19, AVENUE DE MESSINE
75008 - PARIS**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements
réglementés**

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. Avec Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE, Président du Directoire à compter du 1^{er} octobre 2008.

Nature et objet

Modification de la rémunération de Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE au titre de ses fonctions salariales de Directeur commercial, autorisée par votre Conseil de surveillance dans sa séance du 1^{er} octobre 2008.

Modalités

Rémunération brute annuelle portée à 550.000 € à compter du 1^{er} octobre 2008.

2. Avec Messieurs François de GASPERIS, Stéphane MARNIER LAPOSTOLLE, Cyril DALAMEL de BOURNET et Gilles COURY, autres membres du Directoire à compter du 1^{er} octobre 2008.

Le Conseil de surveillance a rappelé dans sa séance du 1^{er} octobre 2008 que Messieurs François de GASPERIS, Stéphane MARNIER LAPOSTOLLE, Cyril DALAMEL de BOURNET et Gilles COURY, les autres membres du Directoire, sont rémunérés au seul titre de leurs fonctions salariales respectives, en dehors de leur mandat social, et a décidé que leur rémunération salariale restait maintenue dans l'attente des propositions que doit rendre le Comité des rémunérations.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Avec la famille MARNIER LAPOSTOLLE

Nature et objet

Bail consenti à votre société portant sur des terres à vignes sises à Sancerre.

Modalités

Prise en charge d'un fermage qui, pour la récolte 2008, s'est élevé à la somme de 95.840 €.

2. Avec Messieurs Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et François de GASPERIS, respectivement Président - Directeur Général et Directeur Général délégué du Conseil d'administration jusqu'au 30 septembre 2008 puis Président du Directoire et Directeur Général du Directoire à compter du 1^{er} octobre 2008.

La poursuite des conventions et engagements suivants a été confirmée par votre Conseil de surveillance dans sa séance du 1^{er} octobre 2008 :

- Contrats de travail de Monsieur Jacques MARNIER LAPOSTOLLE au titre de Directeur Commercial et de Monsieur François de GASPERIS au titre de Secrétaire Général ;
- Rémunération allouée au titre du mandat social exercé par Messieurs Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et François de GASPERIS sous la forme d'une indemnité égale respectivement à 0,25% et 0,24% du chiffre d'affaires hors taxes et droits réalisé par la société ;
- Avantage en nature au profit de Messieurs Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et François de GASPERIS correspondant pour chacun à la moitié des frais de la Villa « Les Cèdres », propriété de la société ;
- Pension de retraite annuelle égale à 50% de la rémunération perçue au titre de leur contrat de travail au cours des douze mois écoulés au moment du départ à la retraite de Messieurs Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et François de GASPERIS ou de la résiliation de leur contrat de travail ; cette pension est réversible sur la tête de la veuve à concurrence de 50%.
- Complément de retraite égal à 50% des sommes perçues par Messieurs Jacques MARNIER LAPOSTOLLE et François de GASPERIS au titre de leur mandat social, calculé sur la base des douze derniers mois précédant leur mise à la retraite ou leur départ en retraite. Le versement de ce complément de retraite est toutefois subordonné au respect de conditions de performance suivantes :
 - o si la moyenne du résultat d'exploitation consolidé par rapport au chiffre d'affaires consolidé des trois exercices précédant celui au cours duquel un des deux dirigeants viendrait à prendre sa retraite ou être mis à la retraite, est supérieure à 20,74%, ou

- s'il est constaté une augmentation des volumes vendus par le groupe d'au moins 1,5% par an entre la moyenne du litrage consolidé réalisé lors des trois exercices précédant celui au cours duquel le dirigeant sera mis à la retraite ou aura pris sa retraite et la moyenne du litrage consolidé réalisé de 2002 à 2007, soit 1.146.976 caisses de 9 litres.

Fait à Paris, le 27 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

Pierre DELORY

Bernard GODET

SOCIETE DES PRODUITS MARNIER-LAPOSTOLLE

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 27 157 500 €
91, boulevard Haussmann - 75008 PARIS
552 073 371 R.C.S. PARIS



ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 16 JUIN 2009

TEXTE DES RESOLUTIONS

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

Première résolution

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice 2008 de la Société-mère :

L'assemblée générale, connaissance prise :

- ❖ du rapport de gestion du Directoire
- ❖ du rapport du Conseil de surveillance sur le rapport du Directoire
- ❖ du rapport général des Commissaires aux comptes sur *l'exercice clos le 31 décembre 2008*,

approuve, tels qu'ils lui sont présentés, *les comptes annuels de la Société-mère se soldant par une perte de 16 189 303 €* ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Elle approuve notamment les dépenses non-déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 17 920 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 5 973 €.

En conséquence, elle donne aux administrateurs en fonctions quitus entier, définitif et sans réserve de l'exécution de leur mandat jusqu'au 30 septembre 2008.

L'assemblée générale donne également quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil de surveillance et aux membres du Directoire et ce, à compter du 1^{er} octobre 2008 jusqu'au 31 décembre 2008.

Deuxième résolution

Cette résolution a pour objet d'approuver les comptes consolidés de l'exercice 2008 :

L'assemblée générale, connaissance prise :

- ❖ du rapport de gestion du Directoire
- ❖ du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

approuve lesdits comptes au 31 décembre 2008, se soldant par un résultat net de l'ensemble consolidé déficitaire de 20 921 507 €, soit un résultat net – part du groupe – déficitaire de 20 968 673 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans lesdits rapports.

Troisième résolution

Cette résolution a pour objet d'approuver des conventions et engagements réglementés conclus et/ou exécutés au cours de l'exercice, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L. 225-86 et suivants du Code de Commerce, déclare approuver ledit rapport ainsi que les conventions et engagements y figurant.

Quatrième résolution

Cette résolution a pour objet l'affectation du résultat :

L'assemblée générale décide d'imputer la perte de l'exercice qui s'élève à 16 189 303 €, sur le compte "Report à nouveau", à due concurrence.

Elle décide également la distribution d'un dividende de 100 € par action, c'est-à-dire :

↳ de prélever sur le compte "Réserve de Prévoyance" la somme de ... 8 500 000 €

Il est précisé que les actions autodétenues n'ouvrant pas droit à dividende, le montant total de la distribution pourra être amené à changer en fonction du nombre d'actions autodétenues à la date de mise en paiement du dividende : les dividendes attachés aux actions détenues par la Société seront virés au compte "Report à nouveau".

Chaque action donne droit à un dividende de 100 €

Le dividende de 100 € serait mis en paiement à compter du 2 juillet 2009.

Conformément aux exigences de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, les actionnaires sont informés que, dans les conditions définies par les lois et règlements en vigueur, ce dividende ouvre droit, pour les personnes physiques résidentes fiscales en France à l'abattement de 40 % prévu par l'article 158 du Code Général des Impôts, soit 40 € par action ; cet abattement ne sera pas applicable dès lors que le bénéficiaire aura opté pour le prélèvement libératoire forfaitaire (dont le taux ressort à 30,10 %, soit 18 % au titre de l'impôt sur le revenu et 12,10 % au titre des prélèvements sociaux).

L'assemblée générale rappelle en outre que pour ces actionnaires personnes physiques qui n'opteraient pas pour le prélèvement libératoire, la Société devra toutefois imputer également sur les dividendes leur revenant, le montant des prélèvements sociaux (12,10 %).

En application de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé les distributions de dividendes effectués au titre des trois exercices sociaux précédents.

Exercice	Dividende net par action	Nombre d'actions	Dividende distribué (éligible en totalité à l'abattement de 40% prévu par l'art. 158.3.2° du CGI)
2007	135 €	85 000	11 475 000 €
2006	135 €	85 000	11 475 000 €
2005	135 €	85 000	11 475 000 €

L'assemblée générale décide de prélever sur le compte "Réserve de Prévoyance" la somme de 974.680 € correspondant au prix d'acquisition des actions de la Société acquises en 2008 et de la virer à un compte de réserves indisponibles intitulé "Réserve pour actions propres".

Cinquième résolution

Cette résolution a pour objet de donner pouvoirs au Directoire en vue d'acquérir des actions de la Société :

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire ainsi que du descriptif du programme établi conformément à l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, autorise, conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, le Directoire à acquérir, par tous moyens, des actions de la Société, en vue notamment de :

- l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de service d'investissement conforme à une charte de déontologie reconnue par l'AMF
- l'annulation des titres ainsi rachetés dans le cadre d'une réduction de capital qui serait décidée ou autorisée par la septième résolution
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe
- la couverture de toute forme d'allocation d'actions à des salariés ou à des mandataires sociaux conformément aux dispositions du Code de Commerce
- la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers, et plus généralement, réaliser toute opération conforme.

Les acquisitions d'actions pourront être réalisées par tous moyens dans les limites que pourrait permettre la réglementation boursière y compris par voie d'acquisition de bloc de titres.

Elle fixe à 10 % du capital, soit à ce jour HUIT MILLE CINQ CENTS (8.500) actions, le nombre maximum d'actions pouvant être acquis en exécution de la présente autorisation.

Le prix maximum d'achat est fixé à 5 000 € ou la contre-valeur de ce montant à la même date en toute monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, soit un montant théorique maximum de 42 500 000 €,

Les opérations d'acquisitions pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique.

L'assemblée générale délègue au Directoire, en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute opération portant sur les capitaux propres, *le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.*

En outre, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté d'en déléguer la réalisation à son Président ou son Directeur Général, pour préciser, si nécessaire, les termes de la présente autorisation, en décider et en effectuer la mise en œuvre, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation expirera au plus tard dans dix-huit mois à compter de la présente assemblée. Elle se substitue, avec effet immédiat, à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 12 juin 2008.

Sixième résolution

Cette résolution a pour objet de nommer un membre du Conseil de surveillance :

L'assemblée générale désigne, à compter du 1^{er} juillet 2009, en qualité de membre du Conseil de surveillance pour une durée de six années prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes tenue au cours de l'année 2015 :

➤ *Monsieur Claude de Jouvencel, demeurant à St Etienne du Grès (13103) Les Muscadelles – 22 Chemin des Muscadelles .*

RESOLUTIONS A CARACTERE EXTRAORDINAIRE

Septième résolution

Cette résolution a pour objet de donner pouvoirs au Directoire en vue de réduire le capital social par annulation d'actions :

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, à réduire le capital social par annulation de toute quantité qu'il décidera, des actions achetées en application de la cinquième résolution, dans la limite autorisée par la loi, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de Commerce.

Le nombre maximal d'actions pouvant être annulé par la Société en vertu de la présente autorisation, pendant la période de vingt-quatre mois prévue par la loi, est de 10 % des actions qui composent le capital de la Société, soit 8.500 actions de 319,50 € de valeur nominale.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire pour réaliser la ou les opérations d'annulation et de réduction de capital, modifier les statuts et accomplir les formalités requises.

Huitième résolution

Cette résolution a pour objet de déléguer compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec maintien du droit préférentiel de souscription :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de Commerce,

I - délègue au Directoire la compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, tant en France qu'à l'étranger, par émission, soit en euros, soit en devises étrangères ou en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société ;

II - décide que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à vingt millions d'euros (20 000 000 d'€), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;

III - en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation de compétence :

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible ;
- confère néanmoins au Directoire la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de valeurs mobilières supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande ;
- décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de la ou des émissions, le Directoire pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il estimera opportun, alternativement ou cumulativement l'une ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'émission au montant des souscriptions, sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts du montant de l'émission décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des actions et valeurs mobilières non souscrites ;

- offrir au public, en faisant appel publiquement à l'épargne, tout ou partie des actions et valeurs mobilières non souscrites émises, sur le marché français ou international ;
- prend acte et décide, en tant que de besoin, conformément à la loi, que la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs des valeurs mobilières donnant accès à terme à des actions de la Société susceptibles d'être émises, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit ultérieurement ;
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

IV - délègue, en outre, compétence au Directoire de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes,

V - décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation au Président du Directoire ou son Directeur Général, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation.

La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de VINGT-SIX (26) mois, à compter de la présente assemblée.

Ladite délégation prive d'effet toute délégation antérieure sur le même objet.

Neuvième résolution

Cette résolution a pour objet de déléguer compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, avec suppression du droit préférentiel de souscription :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-91 à L. 228-93 du Code de Commerce,

I - délègue au Directoire la compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, soit en euros, soit en devises étrangères ou en toute autre unité monétaire établie par référence à plusieurs devises, par émission par la Société d'actions ainsi que de toutes valeurs mobilières de quelque nature que ce soit donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société, y compris si ces valeurs mobilières sont émises en application des dispositions du Code de Commerce.

II - décide que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à vingt millions d'euros (20 000 000 d'€), montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions supplémentaires à émettre, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions de la Société ;

I - décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières à émettre dans le cadre de la présente résolution, en laissant toutefois au Directoire la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables ;

II - décide que si les souscriptions d'actionnaires et du public n'ont pas absorbé la totalité d'une émission de valeurs mobilières, le Directoire pourra utiliser, dans l'ordre qu'il déterminera, alternativement ou cumulativement l'une ou l'autre des facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins du montant décidé de l'émission ;
- répartir librement tout ou partie des actions et valeurs mobilières non souscrites ;

III - prend acte et décide, en tant que de besoin, que la présente délégation emporte de plein droit au profit des porteurs d'actions émises, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions et valeurs mobilières auxquelles les valeurs mobilières émises donneront droit ultérieurement ;

IV - décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

V - décide que le montant de la contrepartie revenant ou pouvant ultérieurement revenir à la Société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, sera déterminé dans les conditions légales et réglementaires ;

VI - décide que le Directoire aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation à son Président ou à son Directeur Général, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation.

La délégation ainsi conférée au Directoire est valable pour une durée de VINGT-SIX (26) mois, à compter de la présente assemblée.

Ladite délégation prive d'effet toute délégation antérieure sur le même objet.

Dixième résolution

Cette résolution a pour objet de déléguer compétence au Directoire à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire, conformément aux dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2 et L.225-130 du Code de Commerce,

- délègue au Directoire, durant une durée de vingt six mois à compter de la présente assemblée générale, la compétence de décider une ou plusieurs augmentations du capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions de performance ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes
- en cas d'usage par le Directoire de la présente délégation, décide, conformément aux dispositions de l'article L.225-130 du Code de Commerce, que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ; les sommes provenant de la vente seront alloués aux titulaires des droits dans le délai prévu par la réglementation.

Ladite délégation prive d'effet toute délégation antérieure sur le même objet.

Onzième résolution

Cette résolution a pour objet d'augmenter le capital par apports en numéraire et par l'émission d'actions nouvelles dont la souscription sera réservée aux salariés.

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport du Directoire et constaté que le capital social est intégralement libéré, décide, conformément à l'article L. 225-129 du Code de Commerce, d'augmenter le capital social de 271 575 €, pour le porter de 27 157 500 € à 27 429 075 € par la création et l'émission de 850 actions nouvelles de 319,50 €.

Connaissance prise des termes du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, elle décide de supprimer le droit préférentiel de souscription attribué aux actionnaires par l'article L. 225-132 du Code de Commerce et d'attribuer le droit de souscription aux 850 actions nouvelles à émettre au titre de l'augmentation de capital, exclusivement aux salariés de la Société.

Le prix d'émission de ces 850 actions nouvelles sera déterminé conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code de Travail.

L'assemblée générale donne au Directoire, conformément aux dispositions légales et réglementaires, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus et, le cas échéant, dans le cadre des dispositions adoptées dans les plans d'épargne, tous pouvoirs pour déterminer toutes les conditions et modalités de l'opération et notamment :

- fixer les conditions d'ancienneté que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir de l'augmentation de capital, objet de la présente résolution ;
- décider le prix d'émission et les modalités de l'émission ;
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions ;
- fixer, dans la limite d'une durée maximale de TROIS (3) ans, le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres ;
- arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites ou décider de majorer le montant de ladite augmentation de capital pour que la totalité des souscriptions reçues puisse être effectivement servie ;

et,

- prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital, procéder aux formalités consécutives à celle-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à cette augmentation de capital.

La présente autorisation est consentie pour une durée de DIX-HUIT (18) mois, à compter de la présente assemblée.

Dernière résolution

Cette résolution a pour objet de permettre l'accomplissement des formalités de dépôt auprès du Greffe du Tribunal de Commerce :

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts et formalités prévus par la loi.

